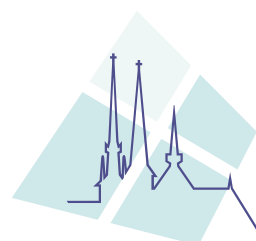


FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2017

ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG

Éditeur

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 462023
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2018

Coordination : Gilberte Bodson, Roger Nilles

Rédaction : Patrick de Rond, Christian Descoups, Jean Ehret, Jutta Förtsch, Uwe Franzen, Gérard Kieffer, Martine Oehmen, Michel Remery, Marie-Christine Ries, Renée Schmit, Marc Wagener, Antoine Wagner, Géraldine Weber, Jean-Louis Zeien

Photos : Service Communication et Presse, Service de la Pastorale, Centre Jean XXIII, LSRS, Reech eng Hand, Caritas Luxembourg, Maîtrise de la Cathédrale, Missio Luxembourg, Musée Dräi Eechelen, CCEE, Theologische Fakultät Trier, Christian Duboutay, Marc Jeck, Romain Kleer, Alex Langini, Jean Loes, Claude Piscitelli, Laure Simon, Dominique von Leipzig

Mise en page : Jean-Louis Pasque

Impression : Print Solutions

FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2017
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos	5
Partie A : Archevêché de Luxembourg	7
1. Les nouvelles paroisses : un défi pour la pastorale	8
2. La catéchèse en paroisse – des nouvelles perspectives en paroisse	10
3. Le projet Reech eng Hand continue grâce aux nombreux chrétiens engagés	12
4. Thaïlande 2017 : le pèlerinage diocésain des jeunes	14
5. Une belle démarche spirituelle sur les traces de sainte Bernadette	16
6. Le projet « 50 Deeg Uuchten » : 50 jours de rencontre et de partage entre les générations	17
7. Enseignement : Face aux nouveaux défis	18
8. L'année 2017, c'est aussi...	20
9. Les chiffres clés de l'Archevêché	26
Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2017 de l'Archevêché	29
1. Rapport de l'Économiste général	31
2. Rapport d'audit	34
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2017	36
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017	39
Partie B : Fondation Sainte-Irmine	47
1. Les activités et projets	48
2. Promotion et relations publiques	50
3. Faits et chiffres 2017	52
Comptes annuels 2017 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine	53
1. Rapport d'audit	54
2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2017	56
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017	57
Partie C : Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	59
1. À la recherche d'un nouvel humanisme	60
2. La vie de la LSRS en 2017	62
2.1. Le Département « Religion, communication, éducation »	62
2.2. Le Département « Responsabilité publique »	63
2.3. Le Service de la formation permanente	65
2.4. Le Service de la formation des adultes	66
2.5. La Bibliothèque du Grand Séminaire	67
3. Le Séminaire et la formation des futurs ministres du culte	68
4. Les structures d'accueil du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	68

Comptes annuels 2017 et notes aux comptes révisés du Centre Jean XXIII - Grand Séminaire	71
1. Rapport d'audit	72
2. Centre Jean XXIII - Grand Séminaire - Comptes 2017	74
3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2017	77

Avant-propos

Le présent rapport est le sixième publié par l'Archevêché de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, ce rapport fournit une présentation synthétique des activités pastorales menées dans l'Archidiocèse, ainsi que de celles du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire/LSRS et de la Fondation Sainte-Irmine.

L'exercice 2017 a été marqué par la mise en œuvre d'initiatives résultant des conventions du 26 janvier 2015. Ainsi, pour prendre le relais des cours de religion auparavant dispensés en milieu scolaire, un effort particulier a été fait pour lancer, dès la rentrée scolaire 2017, les différents cycles de catéchèse en paroisse. Cette initiative a rencontré un succès certain puisque le nombre d'enfants inscrits aux différents cycles est de neuf mille pour une première rentrée.



Sur le plan pastoral, le remodelage paroissial à l'intérieur de l'Archidiocèse a été conduit à terme le 7 mai 2017 avec la création de trente-trois nouvelles paroisses et la mise en place des conseils pastoraux paroissiaux correspondants. Ces travaux ont été menés en tenant compte du futur cadre de fonctionnement du culte catholique, qui doit prévoir la mise à disposition des ressources financières nécessaires pour assurer les traitements des futurs collaborateurs pastoraux, ordonnés ou laïcs. La Fondation Sainte-Irmine est appelée dans ce contexte à constituer l'un des véhicules de financement privilégiés au travers de son Fonds d'avenir. Les discussions se sont par ailleurs poursuivies avec les instances gouvernementales au sujet de la loi visant à supprimer les fabriques d'église et à créer le Fonds de gestion des édifices religieux et des autres biens relevant du culte catholique.

La pastorale des jeunes occupe une place importante parmi les nombreuses activités de l'Archidiocèse. Diverses initiatives ont été prises, notamment l'organisation d'un voyage en Thaïlande pour permettre à des jeunes du Luxembourg de découvrir la vie des communautés karens. En ce qui concerne l'initiative diocésaine « Reech eng Hand », un certain nombre de projets ont été réalisés, en particulier au plan local avec des groupes de bénévoles, pendant la période estivale pour les jeunes, le suivi de personnes réfugiées et de groupes de réfugiés chrétiens.

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2017 avec un bénéfice consolidé de 3,3 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2016. Le chiffre d'affaires net a atteint 64,0 millions euros. L'exercice a par ailleurs été marqué par une augmentation des fonds propres de presque 12 millions pour atteindre 115,2 millions d'euros, ainsi que par le remboursement intégral des dettes bancaires au cours du 1^{er} semestre 2017.

Nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des équipes du groupe qui ont permis par leur engagement d'obtenir ces bons résultats. Notre gratitude va aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont fait preuve d'un dévouement apprécié en des moments de changements importants pour l'Église qui est à Luxembourg.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leo Wagener'.

Leo WAGENER
Vicaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Hollerich'.

Jean-Claude HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg

Partie A :
Archevêché de Luxembourg



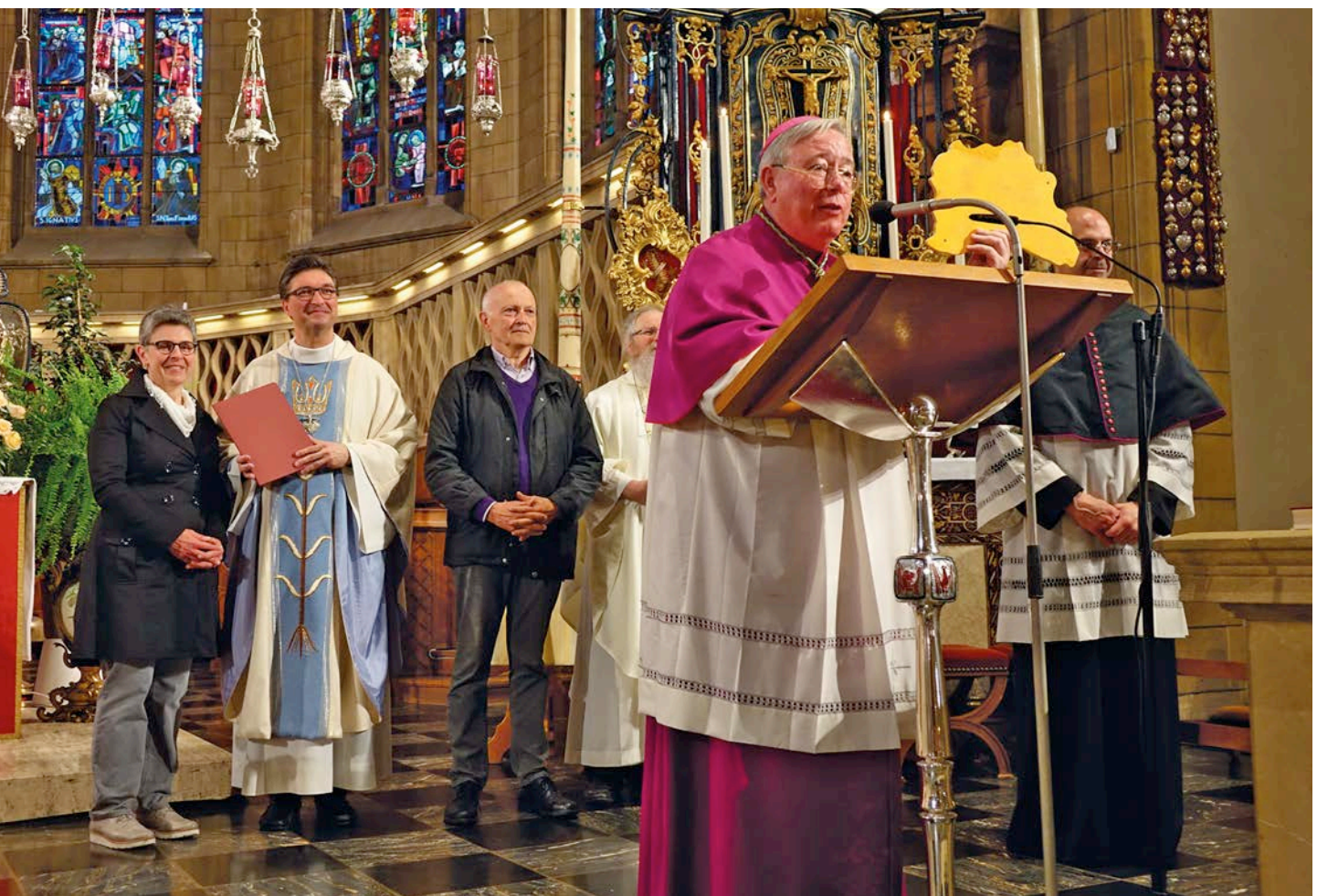
1. Les nouvelles paroisses : un défi pour la pastorale

En 2017, un parcours de 4 ans a trouvé son aboutissement avec la constitution officielle des nouvelles paroisses.

Un groupe d'accompagnement du processus « Paroisses nouvelles » s'est réuni dès juin 2013 afin d'entamer un échange sur les défis qui se présenteraient au travail pastoral en paroisse dans l'avenir.

tions de Conseils et certaines adaptations, le projet des nouvelles paroisses a été arrêté. Le Service de la Pastorale a élaboré sur la base de maints échanges un texte de base sur le fonctionnement des nouvelles paroisses en 2015.

En 2016, une cinquantaine de réunions grand public dans les paroisses ont été accompagnées par le Ser-



En janvier 2014, les responsables de l'archidiocèse ont parcouru l'archidiocèse afin de présenter la nouvelle géographie des paroisses. Ces réunions ont permis de collecter un bon nombre de demandes d'adaptations et de changements des propositions initiales. Fin 2015, des Forums régionaux grand public ont permis de présenter le projet consolidé de la géographie des nouvelles paroisses et des doyennés. Au cours des mois suivants, après des consulta-

vice de la Pastorale. Ces réunions ont eu pour objectif d'informer les paroissiens et tous les intéressés et de les inviter à participer à l'élaboration d'un projet pastoral commun dans chacune des nouvelles paroisses. Outre la nécessité de trouver un nom pour la paroisse, composé d'une référence géographique et d'un saint patron, les réflexions ont plus particulièrement porté sur une lettre d'avenir que chaque paroisse était invitée à adresser à Monseigneur l'archevêque.



Trois questions ont été soumises :

- 1) Les chrétiens vivent de l'esprit de Dieu. Quelles sont nos ressources spirituelles ?
- 2) L'Église agit à l'intérieur de la société. Quelle est notre contribution locale ?
- 3) L'Église est en marche en tant que peuple de Dieu. Qu'est-ce qui, à nos yeux, est particulièrement important sur le chemin pour devenir paroisse, communauté de communautés, au cours des prochaines dix années ?

Ces questions devaient faciliter une réflexion plus approfondie sur ce que notre paroisse nous propose comme ressourcement spirituel, en quoi notre paroisse est aussi acteur dans la société au niveau local et quels seront les défis particuliers que nous identifions pour les années à venir dans notre paroisse.

Sur les 33 paroisses, 27 paroisses ont envoyé une réponse à ces questions à l'archevêque. Chacune de ces paroisses a reçu en avril 2017 une réponse individuelle de Monseigneur Hollerich, confirmant en même temps le nom choisi par la paroisse.

En février-mars 2017, dans le cadre de 6 réunions organisées dans les nouveaux doyennés, l'archevêque a rencontré le clergé pour un échange de vues sur les démarches dans les différentes régions du diocèse.

En mars 2017, l'archevêché a organisé plusieurs séances de présentation et d'information « En route

vers les nouvelles paroisses » (en particulier sur la présentation et l'usage des nouveaux registres paroissiaux et dossiers matrimoniaux ainsi que la Catéchèse en paroisse).

En avril 2017, les noms définitifs et les nouveaux sceaux ont été arrêtés sur la base des propositions des paroisses.

“ Pour devenir « nouvelle paroisse », donc une au lieu de plusieurs, le plus grand défi semble être de dépasser la mentalité de clocher : faire comprendre aux chrétiens qu'ils font partie d'un ensemble plus large, qu'ils sont invités à circuler, à se mélanger, à s'ouvrir à d'autres lieux de culte et d'autres communautés.

En effet, la nouvelle paroisse ne peut pas se contenter de poursuivre ce qui a déjà été fait, elle doit impérativement marquer un nouveau départ. Sa création est également une invitation à sortir des sentiers battus.

Au début de l'Octave 2017, les décrets portant sur la suppression des anciennes paroisses et sur l'érection des nouvelles paroisses ont été publiés le 6 mai, clôturant ainsi la première phase de la restructuration du diocèse. Il faut noter que cette démarche a témoigné d'un grand engagement des chrétiens impliqués dans les paroisses. Les échanges ont souvent été très animés ; on est presque toujours parvenu à des accords... portés par une grande majorité de tous les participants. L'exercice a montré que l'intérêt des fidèles était très important et qu'ils étaient prêts à assumer leur responsabilité pour la construction d'une nouvelle base pour le travail pastoral dans les paroisses.

En novembre 2017, les nouvelles paroisses ont été invitées à constituer un Conseil pastoral de la Paroisse afin de disposer d'un outil performant pour le développement de la pastorale et la participation des chrétiens à faire connaître, à approfondir et à partager la foi.



2. La catéchèse en paroisse – des nouvelles perspectives en paroisse

En 2017, le lancement de la catéchèse a constitué l'un des principaux dossiers des nouvelles paroisses en création. Malgré de nombreux défis, toutes les paroisses ont été capables de présenter un programme catéchétique sur la base des orientations de l'Archidiocèse.

- une régularité de l'offre, idéalement à raison de deux rencontres mensuelles,
- des catéchèses basées sur la Bible,
- une offre qui, dans le cadre de la catéchèse pour tous, implique toute la communauté.



Ce programme a été élaboré à travers une démarche synodale sur le terrain répartie sur 7 soirées. Plus de 200 chrétiens engagés, ensemble avec les agents pastoraux, laïcs et prêtres, ont discuté et prié ensemble afin de construire dans chacun des 33 nouveaux espaces un projet catéchétique répondant à la réalité de leur terrain. La réalité du terrain varie beaucoup d'une paroisse à l'autre. Parfois la simple recherche de locaux pour organiser la catéchèse est un défi majeur, dans d'autres lieux il est nécessaire d'adapter l'offre face aux multiples occupations des enfants. Les réponses trouvées n'ont donc pas été uniformes, mais s'appuient sur quelques grands principes destinés à organiser la catéchèse dans les paroisses. Ces principes sont :

Au cours de l'année, le Service de la Pastorale a publié différents outils élaborés par la Luxembourg School of Religion & Society pour enrichir le travail catéchétique des communautés. Le programme-cadre introduit de manière concrète la catéchèse narrative et propose un programme pour les différents parcours basés sur les textes bibliques. Un deuxième volume avec quelques catéchèses modèles complète cette publication. Afin de promouvoir la catéchèse pour tous et de permettre aux paroisses de faire des premières expériences, un classeur comportant modèles et méthodes pour la mise en œuvre de catéchèses pour tous a été présenté.

Dès l'Octave 2017, une campagne publicitaire a accompagné la mise en place de la catéchèse. Cette

campagne a utilisé affiches, spots radio et télé ainsi qu'un dépliant national qui a été diffusé dans les écoles publiques avec l'accord du Ministère de l'éducation. Ce dépliant, adaptable au projet catéchétique du terrain, a également été mis à la disposition des paroisses. De nombreuses réunions d'informations ont été organisées par les paroisses afin d'informer les parents et les paroissiens.

Suite à la suppression du cours de religion dans l'école publique et après négociation avec le gouvernement, 40 postes ont été maintenus pour assurer la catéchèse en paroisse. 40 enseignants de religion ont fait le choix de continuer à s'engager dans la catéchèse et de participer à la réussite dans les paroisses. Pour eux et pour les collaborateurs dans les paroisses a commencé une phase active de mai jusqu'à la fin de l'année 2017, pour faire face aux demandes d'inscription dans les différents parcours. La gestion administrative du lancement de la catéchèse en paroisse a représenté un grand défi qui a requis un travail et une flexibilité importants avant de pouvoir lancer les rencontres de catéchèse en septembre-octobre.

Le Dimanche de la catéchèse, le 1^{er} octobre 2017, a marqué le lancement officiel des parcours catéchétiques dans les paroisses, et à Noël 2017, les responsables ont pu recenser jusqu'à 9.000 enfants et jeunes participant régulièrement aux différentes offres catéchétiques.

À la fin de l'année 2017, les responsables de la catéchèse peuvent tirer un premier bilan positif du lancement de la catéchèse en paroisse. Certes, c'est un changement qui demande beaucoup de travail aux équipes locales, mais ce travail permettra à l'Archidiocèse de relancer la transmission de la foi qui est nécessaire à l'Église catholique qui est à Luxembourg. Nombreux sont les prêtres et catéchètes qui remarquent déjà un changement au niveau des célébrations liturgiques. Le lien entre catéchèse en paroisse et célébrations liturgiques semble plus facile et naturel à établir. Beaucoup de paroisses intègrent régulièrement les enfants et la catéchèse dans les célébrations afin de vivre la relation intense entre catéchèse, liturgie et la vie de chacun. Bien que l'accent dans ce lancement de la catéchèse soit mis sur les enfants, la catéchèse pour tous rappelle à toute la communauté paroissiale, qu'elle-même est sujet et objet de la catéchèse afin de grandir ensemble

dans la foi. La catéchèse conduit les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées toujours plus profondément à la rencontre du Christ, mort et ressuscité.



“ Sech an den Déngscht vun der Kateches ze stellen ass eng grouss Erausforderung an eiser heiteger Zäit. Mä de Glawe liewen an erliewen an de Begéinunge mat de Kanner, Jonken an Elteren ass eng grouss Freed. Dësen Austausch an d'Deele vum Glawen u Jesus Christus stäerkt mech all Dag ëmmer erëm, fir weider ze maachen an de Glawen un eis Gemeinschaft weider ze ginn. Ech si frou, Titularkatechetin ze sinn.

Sonja Sartorius





3. Le projet Reech eng Hand continue grâce aux nombreux chrétiens engagés

Contact avec les groupes locaux et les personnes engagées

Trois réunions pour se retrouver avec les personnes de contact ont eu lieu au printemps : temps d'échange pour mieux se connaître et créer des liens, temps d'écoute des difficultés et questions des différents groupes.



Accompagnement et écoute sur demande des groupes locaux pour chercher ensemble des solutions : Une matinée de rencontre et d'échanges, avec relecture de l'engagement et des éléments de formation (sur le regroupement familial), suivie par un repas convivial, a eu lieu le 14 octobre 2017, avec la participation d'une trentaine de personnes.

Les groupes locaux Reech eng Hand gèrent le travail sur le terrain, en organisant, selon les équipes :

- des activités d'accueil : distribution des repas dans certains foyers (Lily Unden, Logopédie, Maternité, etc.), des moments de rencontre et de fête ;
- des activités d'intégration : cours d'appui en langues, aide aux devoirs, activités pour enfants, accompagnement de personnes seules ou de familles, aide matérielle et administrative, activités culturelles et sportives (visites du pays, cuisine, football, bricolage, etc.).

Suivi de personnes réfugiées et de groupes chrétiens de réfugiés

Mise en réseau entre personnes réfugiées et les communautés religieuses quant aux lieux et horaires de célébrations, à des demandes d'accompagnement spirituel, de bibles en arabe, tigrinya, français et anglais.

Le 20 juin 2017, dans le cadre de la Journée mondiale des réfugiés, a eu lieu un moment de prière à la crypte de la cathédrale.

Reech eng Hand a participé activement au lancement de la campagne « Share the journey » de Caritas Internationalis.

“ Il faut accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés qui ont perdu leur terre et leur maison et qui se trouvent en péril.

Pape François

La récolte de fonds

Plusieurs groupes locaux se sont lancés dans la collecte de fonds pour leurs projets locaux, en faisant des appels aux dons via la Fondation Sainte-Irmine. Ainsi un total de 23.502 € a été récolté pendant l'exercice 2017 (transferts aux groupes locaux et financement de projets dédiés).

Le 19 janvier 2017 a eu lieu au Centre Jean XXIII une vente aux enchères au profit du Projet Reech eng Hand. La récolte de fonds a aussi permis de soutenir des projets en collaboration avec Caritas.



Formation

Le besoin de formation des bénévoles étant également ressenti par d'autres associations, un groupe de travail rassemblant l'ASTI, la Croix-Rouge, Caritas, un représentant de l'OLAI et Reech eng Hand s'est formé, à l'initiative de l'Agence du Bénévolat. Grâce à des subsides du projet Mateneen de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte, les formations ont été assurées par les associations membres du groupe de travail et coordonnées par l'Agence du Bénévolat. Elles ont eu lieu le 28 janvier 2017 au Marienthal, le 1^{er} avril 2017 à Hosingen et le 17 juin 2017 à Esch-sur-Alzette.

Vacances avec des Jeunes Mineurs Accompagnés

Un camp rassemblant des jeunes résidents et des jeunes réfugiés habitant différents foyers pour faire des activités (ateliers, sport, musique, visites, etc.), s'est tenu du 6 au 20 août 2017 dans la région de la Moselle. Ce projet intitulé « Échappée à la Moselle » a été une initiative commune de la CVX, Young Caritas et Reech eng Hand en collaboration avec les Sœurs de la Doctrine Chrétienne et les Pères Jésuites. Il a permis aux réfugiés mineurs arrivés seuls au Luxembourg de partir en vacances et ainsi de sortir du quotidien monotone des foyers pendant la torpeur estivale. Afin d'en faire profiter un maximum de jeunes, trois groupes se sont succédé pendant le mois d'août.



Fêtes pour l'intégration mutuelle des personnes réfugiées vivant sur le territoire de la Ville de Luxembourg et des résidents

Reech eng Hand, avec le Soutien de la Ville de Luxembourg et en collaboration avec l'association Passerell, a organisé deux fêtes au Centre Culturel Tramsschapp au Limpersberg : fête de l'Épiphanie le 12 janvier et la fête interreligieuse du sacrifice d'Abraham le 19 septembre 2017. Ces fêtes sont une occasion de présenter des fêtes de différentes religions aux personnes présentes, afin de mieux se connaître et de favoriser le vivre-ensemble : des

représentants des religions ou confessions présentes au Luxembourg ont à chaque fois été présents.

“ Ces fêtes sont une occasion de présenter des fêtes de différentes religions aux personnes présentes, afin de mieux se connaître et de favoriser le vivre-ensemble : des représentants des religions ou confessions présentes au Luxembourg ont à chaque fois été présents.



4. Thaïlande 2017 : le pèlerinage diocésain des jeunes

Une expérience internationale et interculturelle, une découverte de la beauté et de la simplicité de la foi partagée

Depuis les temps bibliques, on connaît la nécessité de laisser sa terre quotidienne pour découvrir la beauté et la grandeur du don de Dieu. Abraham a dû laisser sa terre sans savoir où il devrait se rendre (Gn 12,1-5). Même si depuis l'invention de la boussole, puis du GPS, l'on connaît bien sa position géographique et trouve des appuis dans l'héritage de Mercator, aujourd'hui comme au temps d'Abraham, il importe de se mettre en route pour pouvoir rencontrer le Seigneur et connaître son chemin dans la vie.

délégation de jeunes de Cracovie et de Barcelone et la participation d'un grand groupe des jeunes de la Thaïlande ont fait de ce voyage une expérience vraiment internationale et interculturelle.

En particulier, les jeunes ont pu découvrir la vie des jeunes Karens. Les Karens sont un groupe ethnique tibéto-birman de 4 à 5 millions de personnes, dont 10% environ vivent en Thaïlande et 90% au Myanmar. Les Karens implantés au Nord de la Thaïlande, dans



Après le voyage d'un groupe de 140 jeunes et accompagnateurs du Luxembourg en Thaïlande en 2015, et l'invitation de jeunes Thaïlandais aux JMJ à Cracovie en Pologne en 2016, notre archevêque, Mgr Jean-Claude Hollerich, a invité des jeunes à participer à un pèlerinage au nord de la Thaïlande, dans la région de Chiang Mai, Chiang Rai, Mae Sa Valley et Mae Hong Son. La plupart des 175 jeunes provenaient des paroisses du Grand-Duché. La présence d'une petite

la province de Tak, vivent dans des villages en région montagneuse. Un grand nombre des Karens en Thaïlande (140.000 personnes) vit cependant dans des camps de réfugiés le long de la frontière avec le Myanmar.

Lors du pèlerinage, les jeunes ont travaillé ensemble à la construction d'une école de pères jésuites, contribué aux travaux sur le terrain de l'école, et même pas-

sé des jours avec les pieds dans la boue pour planter le riz. Ce travail manuel a aidé les jeunes Européens à expérimenter la vie dans un environnement beaucoup plus simple et plus pauvre que le Luxembourg. Un élément important pour la population locale était leur foi vivante qu'on a pu célébrer ensemble malgré les différences culturelles et linguistiques. Surtout la visite d'un village karen, pendant trois jours, où les habitants vivent une vie très simple, mais manifestent une très chaleureuse hospitalité, a marqué tous les participants.

“ **Aucun des participants n'est rentré comme il est parti. Le voyage a laissé des traces dans la vie et dans l'âme de chacune et chacun des participants.**

Le pèlerinage a eu aussi un aspect écologique, dans le sens que les jeunes ont réfléchi ensemble sur la lettre encyclique *Laudato Si'* du Pape François. Les matins, on a pris le temps d'échanger en petits groupes sur le thème de la sauvegarde de notre maison commune. La forêt et la nature en Thaïlande sont tellement riches en ressources et beauté qu'une telle réflexion était presque automatique.

Un autre aspect du pèlerinage a été la rencontre personnelle et communautaire avec Dieu. Un point important, chaque jour, a été la célébration de la Sainte Messe par le Père évêque. La musique vivante et internationale et la participation de jeunes des diverses cultures ont fait que chaque jour on a célébré la fête de la présence de Jésus parmi nous avec grande joie et enthousiasme. Aussi, au sein des petits groupes, on a prié avec joie et ferveur, même si les participants n'ont pas tous l'habitude de visiter régulièrement une église. C'était à la fois une découverte de la beauté et de la simplicité de la foi partagée et un approfondissement de la foi pour ceux qui connaissaient déjà le Seigneur et la foi.

Ensuite le pèlerinage a aussi permis de connaître l'Église. En vivant la foi avec des jeunes de différents pays, les participants ont découvert la présence universelle de l'Église avec la même liturgie dans le monde entier, malgré les différences de langues. La présence des accompagnateurs des jeunes invitait à



un dialogue continu, aussi parce qu'on n'a pas toujours la possibilité de vivre au quotidien avec des religieuses et religieux de couleurs et origines différentes qui ont choisi de dédier leur vie complètement au Seigneur.

Un autre aspect du pèlerinage a été la rencontre des cultures. La beauté de la Thaïlande est aussi d'ordre culturel. Le groupe a visité le pays pendant le temps de deuil formel ordonné après la mort du roi Bhumibol Adulyadej. Dans tous les villages, et à côté de chaque temple, le portrait du défunt roi était visible. La visite aux temples des différentes religions a permis de découvrir des éléments nouveaux sur ces religions, ainsi que l'architecture tellement différente de la nôtre. L'histoire de la Thaïlande et de ses temples a constitué une source d'approfondissement de la vision sur l'homme et la richesse de la culture. Pour les jeunes, l'expérience a été très forte, en raison aussi de la société multiculturelle dans laquelle nous vivons.

En conclusion, le pèlerinage a rencontré un grand succès dans le sens qu'aucun des participants n'est rentré comme il est parti. Le voyage a laissé des traces dans la vie et dans l'âme de chacune et chacun des participants. L'expérience de la rencontre avec Dieu, l'expérience de l'Église et l'esprit du service à l'autre ont touché profondément le cœur et l'intelligence. Lors de ce pèlerinage, on a pu contribuer à la pose des fondements sur lesquels peut se construire la pastorale des jeunes dans l'Église qui est à Luxembourg.



5. Une belle démarche spirituelle sur les traces de sainte Bernadette

Lourdes 2017 en TGV, en avion ou en bus

En collaboration avec les responsables des services de pèlerinages des diocèses de Metz et de Verdun, 1.000 pèlerins français et luxembourgeois ont pris le chemin, en TGV, vers Lourdes pour leur pèlerinage traditionnel qui a eu lieu du 25 au 31 juillet 2017. Dans ce groupe, 150 Luxembourgeois avaient pris place, dont une quarantaine de malades accompagnés par l'équipe « Foulards Blancs » et d'autres pèlerins, venant de différentes réalités ecclésiales.



Le voyage en TGV a constitué une première. Cette belle collaboration interdiocésaine a ouvert une nouvelle perspective en plaçant le pèlerinage diocésain sur de nouveaux rails.

Au groupe des pèlerins du TGV s'ajoutaient ensuite une bonne soixantaine de pèlerins en avion, ainsi qu'un groupe de personnes préférant un voyage en bus.

Dans la fidélité au thème annuel de Lourdes, « Le Seigneur fit pour moi des merveilles », les participants ont pu vivre une belle démarche spirituelle sur les traces de sainte Bernadette à qui Marie a bien voulu se révéler au XIX^e siècle au cœur de la Grotte de Massabielle, située au pied des Pyrénées.



Cette année, les responsables du Grand Séminaire de Luxembourg ont encouragé les séminaristes en formation à participer, en se mettant directement au service des malades et témoignant ainsi de manière active de leur foi parmi les pèlerins.

“ Cette belle collaboration interdiocésaine a ouvert une nouvelle perspective en plaçant le pèlerinage diocésain sur de nouveaux rails.

Notons aussi qu'au cours des dernières années, Lourdes a subi des transformations architecturales importantes qui permettent aux personnes malades et handicapées d'accéder plus facilement à la Grotte et à la source, ces lieux-clés qui sont chaque année des lieux de recueillement pour des milliers de pèlerins.

À côté du pèlerinage diocésain qui se déroule traditionnellement au début des grandes vacances, d'autres possibilités pour un pèlerinage à Lourdes ont été proposées au cours de l'année 2017 et cela en collaboration avec différentes agences de voyage.

6. Le projet « 50 Deeg Uchten » : 50 jours de rencontre et de partage entre les générations

L'idée : De nombreux jeunes au Luxembourg ont peu de contacts avec des personnes âgées. Pour beaucoup, leurs grands-parents vivent loin ou sont déjà décédés.

Le programme : Après une rencontre préparatoire et une première rencontre en grand groupe avec les résidents, les 50 adolescents ont rendu visite à « leur » résident(e) à plusieurs reprises.

L'objectif de ce projet était de donner l'occasion à des jeunes et des résident(e)s de maisons de retraite de se rencontrer, de faire connaissance et d'échanger autour de thèmes comme la vie, la famille, les valeurs et la foi.



Les organisateurs :

Pour réaliser ce projet, une collaboration entre le service de la pastorale spécialisée, le service de la pastorale des jeunes, le service de diaconie, Young Caritas et l'Aumônerie de l'École Privée Fieldgen a été établie.



Une synergie s'est ainsi développée entre, d'une part, des responsables en contact régulier avec des jeunes et, d'autre part, des personnes âgées, voire des institutions dans lesquelles elles vivent.

Durant ces visites, les jeunes ont pu découvrir ce qu'ont vécu les personnes âgées, notamment pendant la guerre. Et les résidents ont ressenti un vent de fraîcheur dans leurs chambres avec cette jeunesse dynamique et ouverte qui cherche son chemin dans la vie.

Le titre « 50 Deeg Uchten » : Comme temps d'action, les 50 jours entre Pâques et la Pentecôte 2017 ont été choisis, période sans vacances scolaires et pauvre en examens pour garantir un maximum de disponibilités aux jeunes. – « Uchten » peut se traduire par « les longues soirées (d'hiver) » ou encore « être ensemble entre voisins/amis pendant la soirée en jouant de la musique, en racontant des histoires, en bricolant ». Il s'agit donc de passer du temps ensemble, de manière accueillante et chaleureuse, autour d'une activité commune.

Une dernière rencontre avec tout le groupe a clôturé cette expérience unique et enrichissante.

Selon les lieux, il y a eu d'autres activités comme des liturgies de la parole, des moments de chants et de partage, etc. quelques jeunes ont même continué à voir « leur » personne après le projet.

Les lieux : Quatre maisons de retraite ont accepté de participer au projet : le HPPA Sacré-Cœur, le Servior Howald, le Servior Niederkorn et la Séniorie Saint-Joseph à Pétange.

“ Merci, datt ech am Projet Uchten esou eng wäertvoll Erfahrung konnt maachen.

Christina



7. Enseignement : Face aux nouveaux défis

7.1. Situation du personnel après la reprise effectuée en septembre 2017 par le Ministère de l'Éducation nationale et la réaffectation du personnel existant



À la rentrée scolaire 2017-2018, le cours « Vie et société » a remplacé l'instruction religieuse et morale et l'éducation morale et sociale dans les classes de l'enseignement fondamental, du Centre de logopédie et de l'Éducation différenciée. Aux enseignants et chargés de cours qui dispensaient jusqu'en juillet 2017 l'instruction religieuse et morale a été proposée une offre de reprise par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. La convention de janvier 2015 prévoyait également que l'État offre la possibilité (jusqu'à un maximum de l'équivalent de 40 postes à plein temps) aux enseignants et

chargés de cours de rester au service du culte catholique pour assurer de nouvelles tâches.

Sur les 147 candidats à la reprise, 76 suivaient en 2017 une formation à l'Institut de formation de l'Éducation nationale pour accéder à la réserve des suppléants en tant que chargés de cours dans l'enseignement fondamental. 55 ont suivi la formation pour accéder à la « réserve d'auxiliaires éducatifs ».

40 enseignants et chargés de cours de religion (équivalent temps plein) ont opté pour un poste de catéchète-titulaire

dans les paroisses. Au niveau du Service de l'enseignement de l'Archevêché, 4 enseignants ont pris une fonction d'animateurs en aumônerie scolaire dans l'enseignement privé catholique dans les établissements scolaires École Privée Sainte-Anne à Ettelbruck, École Privée Marie-Consolatrice à Esch-sur-Alzette, École Privée Fieldgen et École

Privée Notre-Dame Sainte-Sophie à Luxembourg-Ville. Une enseignante a pris le poste d'animateur en pastorale socio-éducative dans le secteur de l'éducation non formelle et 3 enseignants assurent depuis septembre 2017 une animation en culture religieuse.

7.2. Culture religieuse

Des guides-animateurs en culture religieuse offrent des visites thématiques dans le domaine de la culture et tradition religieuse au Luxembourg. Cette offre s'adresse à des acteurs de l'éducation formelle et informelle. En novembre 2017, un premier projet a été mené en collaboration avec l'ErwuesseBildung asbl et la paroisse Lëtzebuerg Notre-Dame : Les amis de Saint Nicolas.

160 enfants de différentes classes de l'enseignement fondamental et de maisons relais ont participé à des



visites guidées en novembre et décembre 2017 sur les traces de saint Nicolas dans la Ville de Luxembourg.

7.3. Cours de religion dans l'enseignement luxembourgeois

7.3.1. Écoles catholiques

Malgré la suppression des cours de religion dans l'enseignement public, l'instruction religieuse et morale continue à être enseignée dans l'enseignement privé catholique dans les établissements scolaires suivants : École Privée Sainte-Anne à Ettelbruck, École Privée Marie-Consolatrice à Esch-sur-Alzette, École Privée Fieldgen et École Privée Notre-Dame Sainte-Sophie à Luxembourg-Ville. Une séance de lancement a eu lieu

en octobre 2017 avec les membres de la direction, de l'aumônerie scolaire et de l'enseignement religieux des quatre écoles pour échanger sur le profil chrétien des écoles catholiques et sur le programme du futur cours de religion. Une commission des programmes a été instaurée avec des représentants de chaque établissement scolaire et de l'Archevêché.

7.3.2. Écoles européennes

Le cours de religion catholique (protestant et orthodoxe) est partie intégrante du programme scolaire des écoles européennes au Luxembourg. Une offre du cours de religion se fait au niveau de l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles européennes à Luxembourg-Kirchberg et Mamer.

“ Reliounsunterrecht gëtt weiderhin
ugebueden an de kathoulesche Schoulen
an och an den Europaschoulen.
Doriwwer eraus gëllt et op di nei
Erausfuerderunge mat kreativen a
kompetenten Offeren z'äntweren.

Jean-Louis Zeien, *délégué épiscopal à
l'enseignement et à l'éducation*



8. L'année 2017, c'est aussi...



Le 11 janvier, signature du décret érigeant le Séminaire missionnaire Redemptoris Mater.



Le 15 janvier, ordination sacerdotale du Frère Alban et du Frère Joachim de la Communauté Verbum Spei à Esch-sur-Alzette.



Le 23 janvier, première rencontre avec le nouveau Nonce apostolique pour le Luxembourg, Mgr Augustine Kasujja, à la maison archiépiscopale.



Le 28 janvier, ordination de cinq diacres permanents à la Cathédrale.



Le 15 mars, présentation à la presse du futur Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique (« Kierchefong »).



Le 1^{er} avril, participation au Relais pour la vie de la Fondation Cancer à la Coque.



Le 4 mai, le drapeau avec le nouveau logo de l'Octave annonce le grand pèlerinage diocésain.



Le 5 mai, première du documentaire sur l'Octave « Marche avec nous » au Ciné Utopia.



Le 6 mai, remise des prix du concours de composition de l'Union St-Pie X lors de la Nuit des cathédrales.



Le 13 mai, grande procession de la communauté lusophone pendant l'Octave.



Le 21 mai, le cardinal Dominique Mamberti, préfet de la Signature apostolique, en visite au Luxembourg pour la clôture de l'Octave 2017.



Le 22 mai, arrivée de l'image pèlerine de Notre-Dame de Fátima à Luxembourg dans le cadre des festivités du Centenaire des apparitions de Fátima.



Le 25 mai, célébration œcuménique internationale pour motards à Echternach dans le cadre du jubilé de la réforme protestante.



Le 25 mai, 50^e pèlerinage à Notre-Dame de Fátima à Wiltz en présence du Président de la République du Portugal et du Couple grand-ducal.



Le 3 juin, pèlerinage diocésain à Kevelaer dans le cadre de « 375 Jahre Wallfahrt Kevelaer ».



Les 3 et 4 juin, week-end des églises ouvertes dans tout le diocèse.



Le 5 juin, remise d'une statue de saint Willibrord avec reliquaire aux pèlerins de Carlow (Irlande) lors de l'ouverture de la procession dansante d'Echternach.



Le 23 juin, Te Deum avec prière interreligieuse à la Cathédrale.



Du 22 au 26 juin, visite organisée par le Willibrordus-Bauverein sur les traces de saint Willibrord en Irlande.



Le 24 juin, concert de fado de Katia Guerrero à la Cathédrale dans le cadre des festivités de clôture de « Fátima 2017 ».



Le 29 juin, journée de remerciement pour les enseignants et chargés de cours de religion de l'école fondamentale à la Moselle et au Centre Jean XXIII.



Le 2 juillet, messe pontificale à la Cathédrale à l'occasion de la célébration du quatrième anniversaire du Pontificat du Pape François.



Le 12 septembre, pèlerinage diocésain à Banneux.



Le 27 septembre, lancement de la Campagne mondiale « Share the Journey » de Caritas à la Cathédrale.



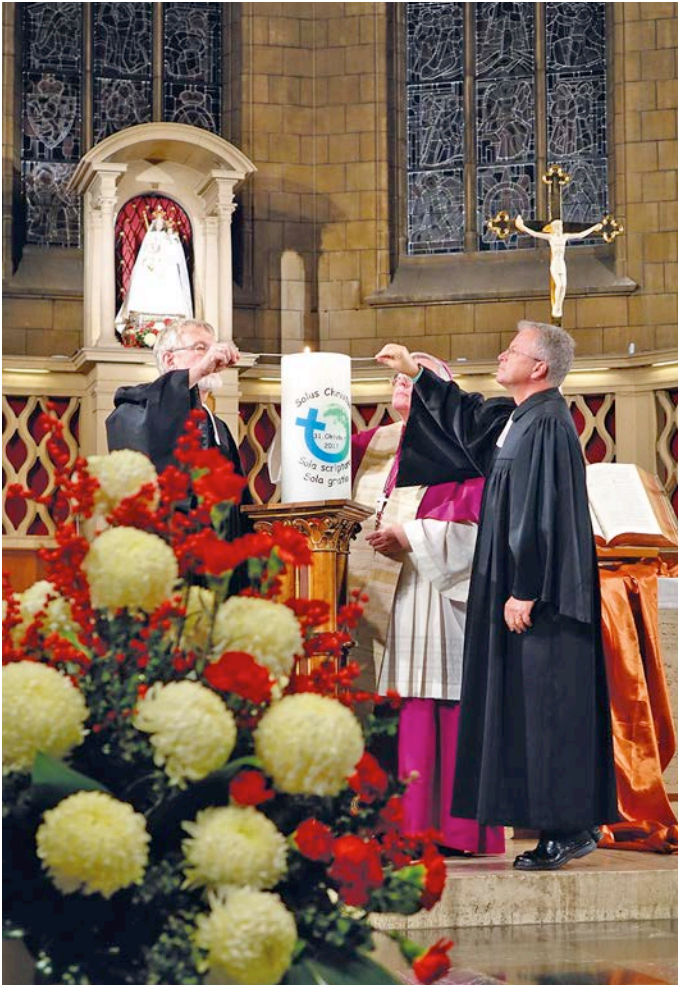
Le 8 octobre, célébration du 25^e anniversaire de la présence des Servantes de Notre-Dame de Fátima au Grand-Duché.



Du 20 au 22 octobre, voyage à Rome de la Maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale avec concert à la basilique Santa Croce in Gerusalemme et messe à la basilique St-Pierre.



Le 10 octobre, Mgr Jean-Claude Hollerich entouré du nouveau chanoine Jean Ehret et du nouveau chanoine honoraire Andreas Heinz lors de la célébration du Votum solemne.



Le 31 octobre, célébration œcuménique lors de la clôture de la commémoration des 500 ans de la Réforme à la Cathédrale.



Le 18 novembre, rencontre Fratello à la maison épiscopale dans le cadre de la Première Journée mondiale des Pauvres.



Le 10 décembre, visite du Nonce apostolique dans la paroisse Äischdall-Helpert Saint-Willibrord.



Du 10 au 12 décembre, réunion des conseillers juridiques des conférences épiscopales d'Europe (CCEE) au Luxembourg en présence du Cardinal Angelo Bagnasco, du Nonce apostolique et de l'Archevêque.



9. Les chiffres clés de l'Archevêché

VIE DE L'ÉGLISE

	2017	2016	2015
Baptêmes	1.862 *	2.490	2.648
1 ^{res} Communions	2.943	3.298	3.458
Confirmations **	560	720	1.103
Mariages ***	281	383	334
Enterrements	2.197	2.426	2.878

* Dont 159 de plus de 7 ans.

** L'évolution du nombre des confirmations est liée au changement du début de la préparation au sacrement (15 ans).

*** À ajouter le nombre de mariages de résidents luxembourgeois célébrés à l'étranger (en 2017 : 212 mariages).

FAITS MARQUANTS

60.000 participants au pèlerinage marial de l'Octave

20.000 participants au pèlerinage de Notre-Dame de Fátima à Wiltz

8.282 danseurs, musiciens et autres pèlerins à la procession dansante à Echternach

9.000 enfants et jeunes inscrits fin 2017 dans les différents parcours de la catéchèse

175 jeunes, accompagnateurs et invités thaïlandais ont participé au pèlerinage pour jeunes « Thaïlande 2017 »

135 prêtres, diacres, coopérateurs pastoraux et bénévoles engagés dans la pastorale spécialisée (hôpitaux, institutions pour personnes âgées ou ayant un handicap, centres pénitentiaires, e. a.)

198 personnes, dont 34 malades et 50 foulards blancs, ont participé au pèlerinage à Lourdes

214.295 visiteurs sur les sites internet www.cathol.lu et web.cathol.lu, pour un total de 481.363 visites

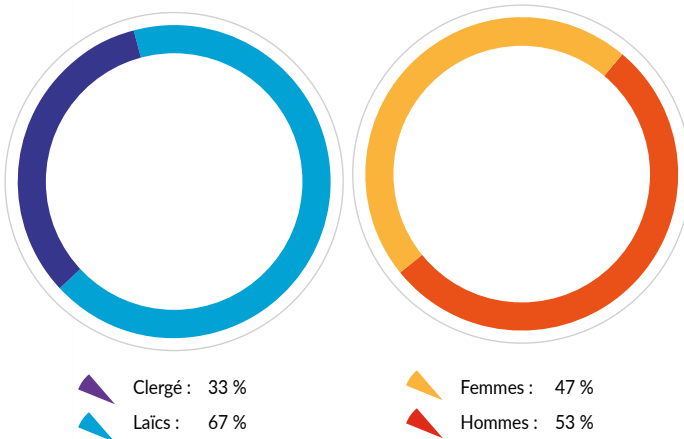
58.000 fichiers numériques de documents originaux réalisés par les Archives diocésaines avec un volume total de 5,8 téraoctets

55 mètres linéaires de nouveaux fonds acquis par les Archives diocésaines

AU SERVICE DE L'ÉGLISE ET DE SA MISSION

310 salariés sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives (état au 31 décembre 2017).

Le personnel (310 salariés)



Sur ces 310 salariés :

- 209 (67 %) sont laïcs
- 147 (47 %) sont des femmes
- 75 (24 %) occupent un emploi à temps partiel (11 hommes et 64 femmes)
- 50 (16 %) sont au service de la catéchèse

Archevêché - Ministres du culte et salariés privés au 31 décembre 2017

Vie consacrée

323 religieuses
63 religieux

Des chrétiens engagés

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission pastorale sans les **milliers de chrétiens engagés à titre bénévole** dans les fabriques d'église, les groupes de servants d'autels, les chorales, la catéchèse, les célébrations liturgiques, les actions de solidarité, l'administration paroissiale, etc. dont la motivation, l'expérience et les compétences sont indispensables.



33 paroisses
6 doyennés



Chiffres-clés consolidés du « Groupe Archevêché » (Bilan 2017)

en millions d'euros

Total du bilan	155,1
Fonds propres	115,2
Total des dettes	25,8
Bénéfice du groupe	3,3

Chiffres-clés de l'Archevêché (Bilan 2017)

en millions d'euros

Coûts des projets et des frais de fonctionnement	3,1
Déficit de l'Archevêché	2,2



Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2017 de l'Archevêché

1. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2017 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

1. Introduction

Pour la sixième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg SA) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché sont une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques – ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée – a dans sa séance du 30 mai 2018 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2017 qui sont repris ci-après.

2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a) l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b) l'achat, la vente, la gestion simple et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui déter-

mine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont le principal ensemble en termes d'effectifs est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg SA.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) et les fabriques d'église présentes sur l'exercice 2017 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'année 2017.

3. Le résultat consolidé et son évolution et l'évolution des fonds propres

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2017 avec un bénéfice total consolidé d'EUR 3.312.283,31 (part du groupe : EUR 3.299.834,66) contre un bénéfice consolidé en 2016 d'EUR 4.107.332,51 (part du groupe : EUR 4.079.111,19). Ceci correspond à une baisse du bénéfice consolidé d'EUR 795.049,20 par rapport à 2016.

L'impact négatif des deux lignes d'impôts sur le résultat dans la variation du résultat consolidé s'élève à EUR 1.751.682,38 (baisse de résultat).

Le bénéfice consolidé avant impôts sur le résultat, c'est-à-dire avant ces deux lignes « impôts sur le résultat » et « reprise sur impôts différés », est par contre en forte progression par rapport à 2016. Il est passé d'EUR 2.771.850,35 en 2016 à EUR 3.728.483,53 en 2017, soit une progression de 34,5 %.

Cette progression résulte des effets conjoints d'une augmentation du bénéfice avant impôts du sous-groupe Lafayette par rapport à 2016 et d'une réduction du déficit de l'entité Archevêché par rapport à 2016.



Les fonds propres incluant les réserves immunisées du groupe, qui avaient déjà crû d'EUR 4 millions en 2016, ont encore progressé en 2017 de presque 12 millions, précisément d'EUR 11.959.118,25.

4. L'évolution des produits et des charges par rapport à l'exercice 2016

Au niveau des **produits**, trois variations importantes sont à signaler :

1. Le chiffre d'affaires qui baisse d'EUR 1.973.222,22 pour s'établir à EUR 64.033.926,28.
2. Les « autres produits d'exploitation » qui augmentent d'EUR 9.532.687,97 par rapport à 2016.
3. La quote-part dans le résultat des quatre entreprises mises en équivalence a augmenté en 2017 d'EUR 291.119,74 soit plus 184 % par rapport à 2016.

Ad 2 :

La majeure partie de cette augmentation provient de plus-values réalisées en 2017 sur des cessions d'actifs. Ces mêmes plus-values ont été immunisées (art. 54-6 L.I.R.) par un transfert en « autres réserves non disponibles » effectué par le biais de la ligne « autres charges d'exploitation ». De ce fait, l'augmentation des produits liée aux plus-values trouve sa contrepartie dans l'augmentation des « autres charges d'exploitation ».

Concernant les **postes de charges**, les augmentations concernent les deux postes d'impôts évoqués sous 3., les « autres charges d'exploitation » évoquées ci-dessus et enfin les « matières premières et consommables et autres charges externes » qui elles ont augmenté de 2,1 %.

Les autres postes de charges sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, les baisses les plus importantes en valeur concernent :

- Les frais de personnel pour EUR 813.943,63
- Les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles pour EUR 749.885,56
- Les intérêts et autres charges financières pour EUR 82.347,34 (réduction de l'endettement bancaire moyen)

5. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, ces fonds dédiés sont renseignés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Au 31 décembre 2017 ces fonds dédiés comprennent également des fonds mis à disposition des nouvelles paroisses pour l'exercice de leur activité pastorale.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont essentiellement des actifs circulants destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2017 à EUR 3.310.874,06.

Les deux composantes majeures de ce montant sont (cf. Note aux comptes 10) :

- EUR 2.044.552,36 dédiés à MISSIO Luxembourg
- EUR 264.855,02 dédiés aux archives diocésaines.

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont comptables et responsables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés.

6. Dettes et trésorerie nette

Les dettes ont baissé d'EUR 6.165.790,50 par rapport au 31 décembre 2016 pour s'établir à EUR 25.763.008,50 à la clôture 2017.

Le remboursement complet des dettes bancaires par le sous-groupe Lafayette au cours du 1^{er} semestre 2017 représente ici le facteur prépondérant dans cette baisse avec EUR 5.287.926,22.

Le sous-groupe Lafayette représente aussi la majeure partie de la trésorerie nette du groupe en date comptable au 31/12/2017 avec EUR 18.790.013,75 sur une trésorerie nette totale d'EUR 20.353.178,34. L'augmentation de la trésorerie nette du groupe en 2017 provient elle aussi essentiellement du sous-groupe Lafayette.

Les deux composantes majeures des dettes au 31 décembre 2017 sont :

1. les dettes liées à la fiscalité et à la sécurité sociale pour EUR 17.226.432,35 (66,9 % du total)
2. les autres dettes pour un montant d'EUR 5.046.249,11 (19,6 % du total)

Ad 1. :

Les Impôts différés représentent avec EUR 13.260.789,43 la majeure partie de ce montant (cf. note aux comptes 4.2.k) et 11.2.)

Ad 2. :

Ce poste comprend à hauteur d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (cf. note aux comptes 11.1.).

7. Perspectives financières pour l'avenir

Le 1^{er} septembre 2016 est entrée en vigueur la loi du 23 juillet 2016 qui règle le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à l'Église catholique.

Le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi sont définis au 1^{er} article de la loi. La première année de virement du premier euro de cette enveloppe se situe dans un horizon long terme de minimum 15 ans.

À court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui impactera directement les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtres, diacres ou laïcs au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1^{er} septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des frais de personnel mensuels des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Les premières embauches de ce type ont eu lieu en 2017. De façon croissante d'exercice en exercice ces charges devront être financées.

Dans tous les domaines d'activité du groupe Archevêché, dans le domaine de la pastorale, de l'immobilier et des médias, nous devons par conséquent continuer et intensifier nos efforts dans la recherche aussi bien d'économies que de sources de développement et de résultats dans le domaine commercial. Parallèlement, les appels aux dons et les activités de levées de fonds par la Fondation Sainte-Irmine devront aussi être développés.

Marc Wagener, Économe général



2. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Archevêché de Luxembourg (l'« Archevêché ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2017 ;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette ;
- les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil pour les affaires économiques. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel consolidé incluant le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil pour les affaires économiques pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil pour les affaires économiques est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil pour les affaires économiques qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil pour les affaires économiques a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les affaires économiques, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil pour les affaires économiques du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 1^{er} juin 2018

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2017

Archevêché de Luxembourg
 Bilan consolidé au 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.2a),5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		339.858,91	362.694,91
Frais de recherche et de développement		0,00	7.082,86
Mali de fusion		46.601,63	93.204,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		37.970,50	26.090,00
		424.431,04	489.072,40
Immobilisations corporelles	4.2b),5		
Terrains et constructions		120.351.048,11	127.316.219,88
Installations techniques et machines		623.222,00	796.598,00
Autres installations, outillage et mobilier		508.148,80	553.304,13
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		755.111,21	423.424,22
		122.237.530,12	129.089.546,23
Immobilisations financières	4.2c),5,6		
Parts dans des entreprises liées	6	2,00	2,00
Participations mises en équivalence	7	616.827,67	366.223,03
Participations	6	0,00	1,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations		1.000,00	1.000,00
Autres prêts		9.123,88	9.123,88
		626.953,55	376.349,91
		123.288.914,71	129.954.968,54
Actif circulant			
Stocks	4.2d)		
Matières premières et consommables		908.429,66	645.626,27
Produits en cours de fabrication		0,00	988,08
Produits finis et marchandises		226.294,47	427.812,92
		1.134.724,13	1.074.427,27
Créances	4.2e)		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.328.931,23	4.935.855,86
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		25.050,22	24.665,12
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.989.386,17	2.369.540,23
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.903.905,27	1.538.225,43
		9.247.272,89	8.868.286,64
Valeurs mobilières	4.2f)	658.676,18	649.606,16
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		20.353.178,34	10.719.170,50
		31.393.851,54	21.311.490,57
Comptes de régularisation	4.2g)	402.285,82	175.318,99
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		155.085.052,07	151.441.778,10

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	8.2	11.202.515,48	2.482.363,18
Résultats reportés		96.173.326,34	98.766.964,26
Réserves de consolidation		-21.038.628,39	-27.650.508,79
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		3.299.834,66	4.079.111,19
		115.208.446,84	103.249.328,59
Intérêts minoritaires			
Parts des minoritaires dans les capitaux propres	3.2	2.197.428,68	2.169.207,36
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		12.448,65	28.221,32
		2.209.877,33	2.197.428,68
Provisions			
Provisions pour pensions et obligations similaires	4.2h)	22.000,00	22.000,00
Autres provisions	9	5.177.704,48	5.097.568,50
		5.199.704,48	5.119.568,50
Fonds dédiés			
	4.2i),10	3.310.874,06	3.411.719,97
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	4.2j)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	5.287.926,22
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.942.123,82	2.766.709,13
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		548.203,22	929.055,62
Autres dettes			
- Dettes fiscales		2.715.766,81	1.474.819,08
- Dettes au titre de la sécurité sociale		1.249.876,11	1.735.140,97
- Autres dettes	11.1		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.996.249,11	5.483.358,77
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		50.000,00	100.000,00
Impôts différés	4.2k),11.2	13.260.789,43	14.151.789,21
		25.763.008,50	31.928.799,00
Comptes de régularisation			
	4.2g),12	3.393.140,86	5.534.933,36
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		155.085.052,07	151.441.778,10

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.



Archevêché de Luxembourg

Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
1. Chiffre d'affaires net	4.2o),13	64.033.926,28	66.007.148,50
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		-30.892,90	-46.540,62
4. Autres produits d'exploitation		13.962.101,72	4.429.413,75
5. Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		-9.900.477,00	-10.581.449,39
b) Autres charges externes		-18.262.070,41	-16.990.795,23
		-28.162.547,41	-27.572.244,62
6. Frais de personnel	14		
a) Salaires et traitements		-29.680.238,91	-30.908.868,93
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		-161.719,87	-183.351,61
ii) autres charges sociales		-3.748.252,37	-3.315.215,55
c) Autres frais de personnel		-4.659,32	-1.378,01
		-33.594.870,47	-34.408.814,10
7. Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	-3.028.128,02	-3.672.903,99
b) sur éléments de l'actif circulant		66.135,00	-38.974,59
		-2.961.993,02	-3.711.878,58
8. Autres charges d'exploitation	16	-9.814.904,87	-1.804.745,48
9. Produits provenant de participations			
b) provenant des autres participations		3,72	13.500,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		0,00	1,63
11. Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers		10.674,11	4.794,80
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		449.753,35	158.633,61
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	4.2c+f),5	-75,46	-512,33
14. Intérêts et autres charges financières			
b) autres intérêts et charges financières		-70.471,85	-152.819,19
15. Impôts sur le résultat		-1.307.200,00	53.526,25
16. Résultat après impôts sur le résultat		2.513.503,20	2.969.463,62
17. Autres impôts ne figurant pas sous le poste 1. à 16. Reprise sur impôts différés	15	-92.219,67 890.999,78	-144.087,02 1.281.955,91
18. Résultat de l'exercice		3.312.283,31	4.107.332,51
dont : <i>attribuable au groupe</i>		3.299.834,66	4.079.111,19
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	3.2	12.448,65	28.221,32

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n° 4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a) L'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b) L'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg SA (100 %) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo SA (100 %) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim SA (95,188 %) société immobilière
- (6) Immo Bruyères SARL (anc. Reliure Saint-Paul) (100 %) location immobilière
- (7) régie.lu SA (100 %) régie publicitaire
- (8) Carrefour SA (100 %) location immobilière
- (9) Régie Immobilière SARL (100 %) commercialisation d'annonces immobilières
- (10) Société Européenne de Communication Sociale SARL « Radio Latina » (80,50 %) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion
- (11) Infomail SA (45 %) commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires
- (12) HR Communication SA (50 %) agence de communication dans le domaine des ressources humaines
- (13) Luxmediahouse SA (50 %) régie publicitaire
- (14) Print Solutions SARL (50 %) vente d'imprimés

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (10) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens du titre XVII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sociétés (11) à (14), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20 % et 50 %, sont mises en équivalence.

Les participations mises en équivalence sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

En accord avec l'article 1711-8(1) (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Mediapart SA (100 %) prises de participations
- Simon Pierre SA (100 %) gestion immobilière

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) et les fabriques d'église présentes sur l'exercice 2017 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.



Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 1712-4(1)1° de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 1712-15 et 1712-16 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2014, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économe général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations incorporelles sont les suivants :

	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	3 à 10 ans et 42 à 50 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Mali de fusion	10 ans

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Taux d'amortissement
Constructions	2 % à 20 %
Installations techniques et machines	6,5 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier	10 % à 33,33 % et 50 % *

(* 0 % pour les œuvres d'art)

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Ce bien est inscrit à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. À l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif seront utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

c) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées et les participations non consolidées à leur valeur d'acquisition.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

f) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au dernier cours disponible pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Une correction de valeur est enregistrée aux comptes de pertes et profits lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

g) Comptes de régularisation actif/passif

Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle.

i) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 10.

j) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

k) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

l) Compromis de vente (biens immobiliers)

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.



m) Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

n) Successions

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

o) Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Note 5 – Evolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2017 €	Acquisitions en 2017 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2017 €	Valeur d'acquisition au 31.12.2017 €	Corrections de valeur au 01.01.2017 €	Dotations de l'exercice €	Mise en équivalence €	Reprises de l'exercice €	Corrections de valeur au 31.01.2017 €	Valeur nette au 31.12.2017 €
Immobilisations incorporelles											
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été - acquis à titre onéreux	907.376,71	1.200,00	16.680,00	-1.500,00	923.756,71	544.681,80	39.366,00	0,00	-150,00	583.897,80	339.858,91
Frais de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	35.414,38	28.331,52	7.082,86	0,00	0,00	35.414,38	0,00
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	466.028,48	372.823,85	46.603,00	0,00	0,00	419.426,85	46.601,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	26.090,00	28.560,50	-16.680,00	0,00	37.970,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37.970,50
	1.434.909,57	29.760,50	0,00	-1.500,00	1.463.170,07	945.837,17	93.051,86	0,00	-150,00	1.038.739,03	424.431,04
Immobilisations corporelles											
Terrains et constructions	190.388.660,50	66.923,67	0,00	-9.411.805,73	181.043.778,44	63.072.440,62	2.444.983,75	0,00	-4.824.694,04	60.692.730,33	120.351.048,11
Installations techniques et machines	3.574.852,81	16.683,31	99.391,26	-11.216,41	3.679.710,97	2.778.254,81	278.798,57	0,00	-564,41	3.056.488,97	623.222,00
Autres installat., outillage et mobilier	5.034.495,30	148.424,51	20.534,00	-133.429,09	5.070.024,72	4.481.191,17	211.293,84	0,00	-130.609,09	4.561.875,92	508.148,80
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	423.424,22	473.816,95	-119.925,26	-2.204,70	755.111,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755.111,21
	199.421.432,83	705.848,44	0,00	-9.578.655,93	190.548.625,34	70.331.886,60	2.935.076,16	0,00	-4.955.867,54	68.311.095,22	122.237.530,12
Immobilisations financières											
Parts dans des entreprises liées	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Participations mises en équivalence	265.040,00	0,00	0,00	0,00	265.040,00	-101.183,03	0,00	-250.604,64	0,00	-351.787,67	616.827,67
Participations	6.361,75	0,00	0,00	-6.361,75	0,00	6.360,75	1,00	0,00	-6.361,75	0,00	0,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
Autres prêts	9.123,88	0,00	0,00	0,00	9.123,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.123,88
	281.527,63	0,00	0,00	-6.361,75	275.165,88	-94.822,28	1,00	-250.604,64	-6.361,75	-351.787,67	626.953,55
TOTAL	201.137.870,03	735.608,94	0,00	-9.586.517,68	192.286.961,29	71.182.901,49	3.028.129,02	-250.604,64	-4.962.379,29	68.998.046,58	123.288.914,71



Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement

évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013.

L'Archevêché est d'avis que la valeur des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2017 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2017.

Note 6 – Parts dans les entreprises liées et participations

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2017
Mediapart SA	Luxembourg	31.12.2017	100 %	-24.680,12	-885,00	1,00
Simon Pierre SA	Luxembourg	31.12.2017	100 %	52.939,40	-3.891,10	1,00
						2,00

* y compris résultat de l'exercice.

Le 16 mars 2017 la liquidation volontaire de Videopress SA a été clôturée.

Note 7 – Participations mises en équivalence

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes sont mises en équivalence :

	Capitaux propres au 31.12.2017 * €	Résultat de l'exercice (part du Groupe) €	Valeur comptable au 31.12.2017 €
Infomail SA***	187.362,34	145.252,08	187.362,34
HR Communication SA	93.217,98	52.179,03	93.217,98
Luxmediahouse SA**	10.816,76	3.752,93	10.816,76
Print Solutions SARL***	325.430,59	248.569,31	325.430,59
			616.827,67

* y compris résultat de l'exercice (part du Groupe)

** clôture provisoire

*** approbation des comptes postérieurement à la signature du présent rapport

La société Saint-Paul Luxembourg SA exerce un contrôle conjoint sur les trois sociétés HR Communication SA, Luxmediahouse SA et Print Solutions SARL, détenues à 50 % du capital social et détient 45 % du capital social de la société Infomail SA.

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2017 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées par des sociétés de l'Archevêché sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées. La plus-value sur des ventes d'actifs en 2017 a été enregistrée en « autres produits d'exploitation » et puis transférée en « autres réserves non disponibles » par une dotation aux plus-values immunisées renseignée sous la ligne « autres charges d'exploitation ».

Note 9 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement, pour un montant d'EUR 3.431.374,90 de provisions pour charges de personnel et de restructuration, hors provisions pour congés non pris d'EUR 513.820 et de diverses autres provisions. Au niveau de l'Archevêché ce poste comprend une dette provisionnée pour un montant d'EUR 474.668,46 correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 4.2.b).

Note 10 – Fonds dédiés

Ce poste reprend des éléments de l'actif reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 i).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Au 31 décembre 2017 ces fonds dédiés comprennent également des fonds mis à disposition des nouvelles paroisses pour l'exercice de leur activité pastorale.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés d'un bien immobilier, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2017 à EUR 3.310.874,06 et est représenté à concurrence d'EUR 2.044.552,36 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence d'EUR 264.855,02 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois Œuvres Missionnaires (Œuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des Œuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège. MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

Note 11 – Dettes

11.1 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2016 : 3.885.259,47).

11.2 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en tenant compte de la vente de certains actifs en 2017 et en appliquant le taux en vigueur en 2018. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance (« Luxemburger Wort » et « Télécran »).

Note 13 – Montant net du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'actions et marchés géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

Note 14 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (236 au 31 décembre 2017) et catéchètes (50 au 31 décembre 2017), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2017	2016
À plein temps	343	353
À temps partiel	82	85
Total	425	438

Note 15 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur. La forte reprise en 2017 est due à la baisse du taux d'imposition lié à la réforme fiscale entrée en vigueur à partir de l'exercice 2017 ainsi qu'à la vente de certains actifs en 2017.

Note 16 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseil d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 300.000,00.

Note 17 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 18 – Engagements hors bilan

La société Lafayette SA s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg SA envers un établissement de crédit pour une ligne de crédits d'EUR 10.000.000. Cette ligne de crédit peut également être tirée par la société Lafayette SA elle-même.

Les engagements hors bilan du groupe Archevêché concernent des contrats de location et de leasing. Leur montant est peu significatif.



Note 19 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2017 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2017.

Note 20 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économe général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économe général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.
2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. À la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).

Partie B :
Fondation Sainte-Irmine



Nombre de donateurs et montants des dons en très forte progression

1. Les activités et projets

Au cours de l'exercice 2017, la Fondation a collecté un total de 546.937 €, contre 388.677 € en 2016 et 336.427 € en 2015. Les dons ont par conséquent

augmenté de 40,72 % par rapport à 2016 et de 62,57 % par rapport à 2015.



En 2017, la Fondation a soutenu les projets suivants :

► **Le Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg**
Ce fonds est appelé à fournir à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui permettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Les ressources collectées permettront de financer exclusivement les salaires du clergé et des personnes en mission ecclésiale engagés après l'entrée en vigueur de la convention du 26 janvier 2015 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique à Luxembourg.

Au cours de l'exercice 2017, la Fondation a reçu 162.977 € de dons au titre du Fonds d'avenir, soit une progression de 64,84 %. Au 31 décembre 2017, la réserve accumulée dans le Fonds d'avenir est de 457.560 €.

Le Conseil d'administration de la Fondation est assisté pour le Fonds d'avenir par un comité d'accompagnement encore à créer et qui présente les caractéristiques suivantes :

- La mission du comité d'accompagnement est de formuler des propositions pour la communication et sur le Fonds d'avenir et de proposer au

Conseil d'administration une politique d'investissement des avoirs du Fonds d'avenir ; le comité se porte garant de l'utilisation des ressources aux fins du Fonds d'avenir.

► Du 3 au 19 août 2017, la Fondation a soutenu le voyage d'un groupe de 175 jeunes de l'Archidiocèse au Nord de la Thaïlande, dans la région de Chiang Mai, Chiang Rai, Mae Sa Valley et Mae Hong Son, pour découvrir la vie des Karens. Les Karens sont un groupe ethnique tibéto-birman de 4 à 5 millions de personnes, dont 10 % environ vivent en Thaïlande et 90 % en Birmanie. Les Karens implantés au Nord de la Thaïlande dans la province de Tak vivent dans des villages en région montagneuse. Un grand nombre de Karens en Thaïlande (140.000) vit cependant dans des camps de réfugiés le long de la frontière avec le Myanmar.

L'expérience vécue a été celle d'un dépaysement dans un environnement beaucoup plus modeste et plus pauvre que le Luxembourg. Les jeunes ont découvert des femmes et des hommes simples et d'une foi vivante, les invitant à entrer en relation avec Dieu. Les jeunes ont :

- partagé le quotidien et la foi des Karens de différentes confessions,
- découvert l'engagement de l'Église locale en faveur des réfugiés du Myanmar,
- contribué à la construction d'un collège,
- fait une relecture de leur vie personnelle à la lumière des expériences communes.

► **La retransmission radiodiffusée des messes dominicales et de l'Octave (projet « Radiomass »)**

Depuis janvier 2017, l'Archevêché finance lui-même l'enregistrement et la retransmission audio et internet des messes dominicales et de l'Octave. Ces prestations sont assurées par des professionnels et représentent un coût élevé. Néanmoins, il s'agit d'un projet pastoral important puisque grâce à l'utilisation de ces moyens de communication modernes, les personnes incapables de se rendre à l'église du fait de l'âge ou de la maladie sont à même de participer à la vie de la communauté chrétienne.

Ce souci pastoral a été compris de la communauté chrétienne puisque de très nombreux donateurs ont souhaité soutenir ce projet qui, depuis son lancement, a reçu pratiquement 97.000 € de dons.



► **Soutien à la formation de futurs prêtres**

Une dizaine de séminaristes se préparent actuellement au sacerdoce pour l'Archidiocèse de Luxembourg. Ces hommes choisissent de suivre le Christ et de se mettre au service de l'Église. La formation d'un futur prêtre dure en moyenne 7 ans et coûte environ 20.000 € par an. Dans cet esprit, la Fondation Sainte-Irmine soutient ce projet pastoral nécessaire afin d'assurer la relève du clergé de l'Archidiocèse.



► **Le soutien du Centre spirituel du Cents**

La Fondation a soutenu le développement des activités menées au Centre spirituel du Cents, l'ancien Carmel de Luxembourg, sous la houlette des deux communautés de religieuses qui y sont établies. Ces communautés appartiennent à l'Institut des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matara (<https://ssvmluxembourg.wordpress.com>). La communauté contemplative s'est établie sous le patronage de sainte Hildegarde de Bingen, avec l'intention spéciale de prier pour la sanctification, les intentions et la mission pastorale de tous les évêques. Tous peuvent se joindre à la prière des religieuses et aux cérémonies et offices célébrés dans le monastère.



Par ailleurs, l'accompagnement des familles, des jeunes, des enfants et des adultes dans leur cheminement spirituel est confié à une communauté apostolique qui occupe et utilise une partie des bâtiments de l'ancien couvent du Carmel pour mener ses activités de formation (catéchèse, préparation aux sacrements, journées des familles, événements culturels, etc.).

La Fondation prend notamment en charge l'entretien du site et les aspects matériels afférents (chauffage, électricité, eau, etc.).

► La Fondation a soutenu un projet initié dans le cadre du Centenaire des Apparitions de Fátima. D'un relief particulier compte tenu de la taille de la communauté lusophone, ce projet a permis de faire venir au Luxembourg l'image pèlerine de Notre-Dame de Fátima qui a ensuite cheminé un mois durant dans l'archidiocèse. L'image de Fátima est arrivée à Luxembourg le 22 mai 2017 et est repartie au Portugal un mois après. À Luxembourg-Ville, Mgr Jean-Claude Hollerich a présidé la procession du 25 juin 2017 qui a marqué le départ de la Vierge vers le Portugal.

La célébration de ce centenaire a été, d'abord et avant tout, un projet pastoral privilégiant la nature spirituelle et de réflexion de la foi. Les aspects culturels ont eu, eux aussi, leur place dans ces commémorations. C'est dans ce cadre que la Commission de préparation de la venue de Notre-Dame de Fátima a organisé un spectacle de

Fado marial, avec l'artiste portugaise Kátia Guerreiro, et une exposition du « Cœur Indépendant », de Joana de Vasconcelos. Les deux événements ont été organisés à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.

“ L'année 2017 marque une évolution tout à fait positive des activités de la Fondation, comme en témoignent la progression du volume des dons et l'augmentation du nombre de donateurs.

Christian Descoups,
secrétaire général

► Différents projets lancés à l'initiative de Missio Luxembourg et dont la finalité correspond au périmètre d'activités de la Fondation, à savoir le parrainage de quatre séminaires en Inde, en Indonésie, en République démocratique du Congo et au Rwanda ainsi que l'extension d'une école primaire catholique au Bénin

Le parrainage des séminaires est une initiative de l'Œuvre de Saint-Pierre Apôtre (appelée au Luxembourg Prêtres pour le Tiers-Monde) qui soutient depuis plus de 125 ans la formation des prêtres dans les pays émergents.

2. Promotion et relations publiques



La Fondation a amplifié sa visibilité numérique en ouvrant un accès internet direct avec le lien www.irmine.lu. Elle dispose aussi d'un espace dédié sur le site internet de l'Archidiocèse www.cathol.lu. Cet espace est administré par le Secrétaire général de la Fondation, en lien avec le Service Communication et Presse de l'Archevêché, et présente, notamment, les fiches correspondant aux différents projets qui bénéficient du soutien de la Fondation.

La Fondation a par ailleurs mis en place un accès sécurisé de dons en ligne, permettant aux donateurs de soutenir les projets retenus par un versement par carte de crédit. Cette facilité est accessible par le lien suivant : <https://web.cathol.lu/article3236>.

Christian Descoups, secrétaire général, a participé à une conférence sur le développement des activités de fundraising. Cette conférence, organisée à l'initiative du diocèse de Sydney (Australie), s'est tenue à Rome du 29 novembre au 2 décembre 2017. Une soixantaine de délégués provenant du monde entier ont débattu des techniques de collecte de fonds et des opportunités créées notamment par l'adoption des nouvelles technologies dans les campagnes de collecte et d'information.

546.937 euros collectés
en 2017,
+40,7 % par rapport
à 2016

457.560 euros dans la
réserve du Fonds
d'avenir

130 jeunes de l'Archidiocèse
ont participé au pèlerinage
en Thaïlande

3.200 donateurs ont déjà
soutenu les projets de
la Fondation

352.789 euros affecté
à **10** projets

Début 2018, la base de données de la Fondation comprend une liste d'environ 3.200 donateurs, soit une augmentation de 49,29 % par rapport à 2017. Afin d'améliorer les relations avec les donateurs actuels et potentiels, la Fondation a travaillé sur le développement d'une application informatique pour assurer un traitement administratif plus efficace, sachant que la Fondation s'efforce de communiquer avec le public en recourant principalement aux supports numériques. L'objectif est de mettre cette application en œuvre au cours du premier semestre de l'exercice 2018.

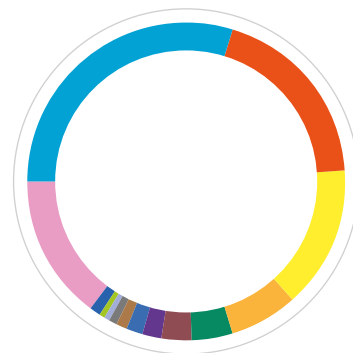




3. Faits et chiffres 2017

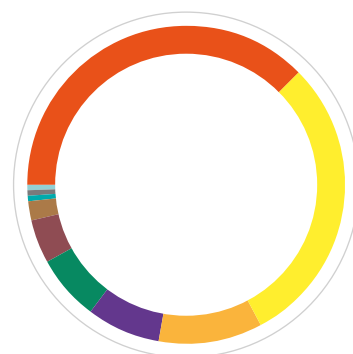
Dons reçus en 2017

Montants (en euros, arrondis)	546.937
Fonds d'avenir	162.977
Thaïlande 2017	105.101
Radiosmass	79.586
Missio – Prêtres pour le Tiers-Monde	36.928
Reech eng Hand	23.502
Missio – Enfance missionnaire/Bénin	15.873
Centre spirituel du Cents	11.565
Réseau mondial de prière du Pape	8.500
Fonds des malades	6.155
Cours en pastorale biblique	4.214
Formation des futurs prêtres	3.905
Autres projets	3.520
Dons à ventiler	4.912
Dons libres	80.199



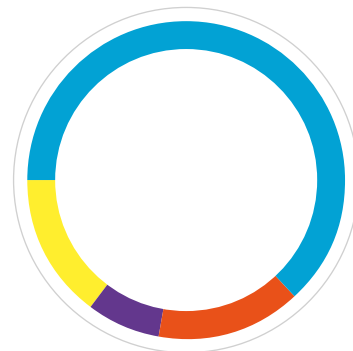
Montants affectés aux projets en 2017

Montants (en euros, arrondis)	352.789
Thaïlande 2017	132.401
Radiosmass	105.670
Missio – Prêtres pour le Tiers-Monde	36.928
Centre spirituel du Cents	26.565
Reech eng Hand	23.502
Missio – Enfance missionnaire/Bénin	15.873
Fonds des malades	6.155
Centenaire de Fátima	2.720
Cours en pastorale biblique	1.960
Autres projets	1.015



Affectation du résultat de l'exercice 2017

Montants (en euros)	68.000
Fonds d'avenir	43.000
Thaïlande 2017	10.000
Centre spirituel du Cents	5.000
Radiosmass	10.000



Les dons dédiés reçus en 2017 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et de leur fidélité.

Comptes annuels 2017 et
notes aux comptes révisés
de la Fondation Sainte-Irmine



1. Rapport d'audit

Au Conseil d'administration de la Fondation Sainte-Irmine

Rapport sur les comptes annuels

Notre opinion

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Fondation Sainte-Irmine (la « Fondation ») au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Fondation comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2017 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 25 mai 2018

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2017

Fondation Sainte-Irmine
Bilan au 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016		Note(s)	2017	2016
ACTIF				PASSIF			
Actif circulant		1.717.779,47	1.659.368,00	Fonds propres		395.921,59	398.536,50
<i>Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</i>				Dotation initiale en fonds propres	2.3, 3	250.000,00	250.000,00
				Résultat reporté		74.536,50	69.396,42
				Excédent de l'exercice		71.385,09	79.140,08
				Fonds disponibles pour projets futurs	2.6, 4	1.288.025,95	1.100.077,35
				Dettes	2.5	33.831,93	160.754,15
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		1.717.779,47	1.659.368,00	TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		1.717.779,47	1.659.368,00

Fondation Sainte-Irmine
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
Produits d'exploitation	2.6, 4	615.537,25	421.876,88
Dons et legs libres		80.199,36	93.563,72
Dons et legs dédiés		466.738,09	295.113,16
Reprise fonds dédiés années antérieures		68.599,80	33.200,00
Matières premières et consommables et autres charges externes		-364.679,13	-217.045,47
a) Matières premières et consommables		-65,20	0,00
b) Autres charges externes			
Projets réalisés		-352.789,49	-207.277,14
Autres charges externes		-11.824,44	-9.768,33
Autres charges d'exploitation		-182.620,88	-127.548,84
Dons et legs libres	2.6, 4	-182.548,40	-127.455,02
Droits d'enregistrement		-12,00	-93,82
Droits et valeurs similaires		-60,48	0,00
Autres intérêts et autres produits financiers			
autres intérêts et produits financiers		3.147,85	1.857,51
Excédent de l'exercice		71.385,09	79.140,08

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2017

Mgr Jean-Claude Hollerich, Président du conseil
M. Leo Wagener, administrateur et président exécutif
M. Marc Wagener, administrateur
M. Guy Schleder, administrateur

Secrétaire général : M. Christian Descoups

3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017

Note 1 – Généralités

La fondation Sainte-Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les dons et legs constitutifs d'un patrimoine immobilier sont comptabilisés, sur décision du conseil d'administration, à leur valeur estimée de réalisation à la date de l'arrêté ministériel pris par le ministre de la Justice.

La comptabilisation se fait de la manière suivante :

- soit en fonds propres en cas de dons et legs libres,
- soit en fonds disponibles pour projets futurs si les dons et legs sont dédiés à un projet spécifique.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Immeubles : 1,5 % - 2 %
- Mobilier et matériel de bureau : 25 %

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

2.3 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.

Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du conseil d'administration.

2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges sont examinées à la fin de chaque période par le conseil d'administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

2.5 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.6 Produits d'exploitation

Les revenus de la Fondation (produits d'exploitation) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du conseil d'administration, aux fonds propres. Si le conseil d'administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,
- soit incluses dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits d'exploitation « dons et legs dédiés » de la Fondation. La partie des dons de l'année qui n'a pas été allouée pendant la même année à la réalisation du projet en question est ensuite, à la clôture, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnue comme projet spécifique à réaliser.



Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2017 est composé de la dotation initiale de 250 000,00 euros faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de 74.536,50 euros et de l'excédent de l'exercice de 71.385,09 euros.

Dénomination caractéristiques	1.1.2017	Collecte de fonds 2017	Reprise de fonds dédiés	Affectation résultat 2016	Projets réalisés 2017	Dotation fonds dédiés	31.12.2017
Dons et legs libres		80.199,36	-	-	-	-	(*1)
Dons et legs dédiés		466.738,09	68.599,80	-	-352.789,49	-182.548,40	
Fonds disponibles pour projets futurs	1.100.077,35	-	-68.599,80	74.000,00	-	182.548,40	1.288.025,95
		546.937,45		74.000,00	-352.789,49		

Au cours de l'exercice 2017, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés : Centenaire de Fatima, Centre spirituel du Cents, Cours en pastorale biblique de la Luxembourg School of Religion & Society, Découverte de la vie des Karens en Thaïlande du Nord et contribution à la construction d'un collège, Documentaire « Consolatrix Afflictorum », Missio Prêtres pour le Tiers Monde, Missio Enfance Bénin, Projet diocésain « Reech eng Hand », Retransmission messes dominicales et Octave, Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique, Solidarité pèlerinages – Fonds des malades.

Les dons dédiés reçus en 2017 sur les projets et non encore dépensés sont repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs ».

(*1) Au 31 décembre 2017, les fonds libres restants sont compris à concurrence de 71.385,09 euros dans l'excédent de l'exercice, le solde de 8.814,27 euros de « dons et legs libres » a servi à couvrir des frais généraux de l'exercice. L'excédent de l'exercice sera affecté pour 43.000 euros au projet Fonds d'avenir, pour 10.000 euros au projet Découverte de la vie des Karens en Thaïlande du Nord, pour 5.000 euros au pro-

Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

jet Centre spirituel du Cents, pour 10.000 euros au projet Retransmission messes dominicales et Octave et le solde de 3.385,09 euros sera affecté au résultat reporté.

Note 5 – Personnel

Au cours de l'année 2017, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du conseil d'administration avec l'appui direct des membres du conseil d'administration, en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

Note 6 – Engagements hors bilan

La Fondation n'a pas d'engagements hors bilan à la clôture de l'exercice.

Note 7 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2017 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2017.

Partie C :
Centre Jean XXIII – Grand Séminaire



1. À la recherche d'un nouvel humanisme

Deux années après sa création, la Luxembourg School of Religion & Society est devenue un acteur très apprécié dans la société luxembourgeoise et un partenaire pour les institutions internationales. Citons en guise d'exemples des événements comme la conférence internationale portant sur les enjeux pédagogiques d'une animation biblique de toute

la pastorale, le cours interdisciplinaire organisé en collaboration avec l'Université pontificale grégorienne, le partenariat avec l'Université du Luxembourg pour l'organisation de la conférence internationale « The Ends of the Humanities » ou encore la signature de la convention avec la Faculté de théologie de Trèves.



La LSRS continue d'accueillir régulièrement des enseignants-chercheurs étrangers pour des conférences et des master-classes.

Nos enseignants-chercheurs publient régulièrement aussi bien dans des revues spécialisées que dans la presse locale. Les offres de formation permanente proposées aux agents pastoraux permettent à ceux-ci d'assumer les nouveaux défis de la catéchèse et de mieux accompagner les personnes en situation de détresse. La formation des adultes se fait remarquer

par un programme qui porte la signature d'une institution qui vit de la collaboration avec les autres cultes conventionnés.

Par ailleurs, la Bibliothèque du Grand Séminaire qui constitue aussi le centre de documentation de la LSRS, a hérité des livres du Pr Victor Conzemius, un prêtre luxembourgeois, historien de l'Église de renommée internationale, qui a longtemps enseigné à Lucerne. La formation canonique en philosophie et théologie offerte par le Centre Jean XXIII sus-

cite un grand intérêt et attire des auditeurs et auditrices externes. Enfin, nos locaux sont de plus en plus appréciés par différents acteurs du monde associatif, grâce à la qualité de l'accueil offert par notre équipe et le service de restauration. En tant que directeur, je ne puis que féliciter et remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de l'année 2017 une année riche en événements et un vrai succès !



Parmi tout ce qui encourage l'équipe de la LSRS, il faut relever un document du pape François, la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* sur les universités et les facultés ecclésiastiques, publiée le 8 décembre 2017. Ce texte, marqué par le souci de l'Église de « promouvoir tout homme et tout l'homme », de contribuer à « la recherche d'un nouvel humanisme qui permette à l'homme moderne de se retrouver lui-même » présente quatre « critères de fond pour un renouvellement et une relance des études ecclésiastiques ». Il demande d'abord de partir du centre de la foi qui est lui-même un acte de communication ; il exige ensuite de s'engager dans le « dialogue dans tous les domaines », à entrer en « synergie avec toutes les instances qui fermentent la croissance de la conscience humaine universelle ». Il préconise encore l'inter- et la transdisciplinarité, « c'est-à-dire comme disposition et fermentation de

tous les savoirs » dans le cadre qu'offre la théologie : c'est tout le contraire d'un savoir fermé comme d'une démarche sans repères. Il considère comme « nécessité urgente de "faire réseau" entre les diverses institutions » par-delà les frontières nationales, culturelles, religieuses.

“ Entrer en « synergie avec toutes les instances qui fermentent la croissance de la conscience humaine universelle »

Celles et ceux qui ont suivi la LSRS depuis sa fondation, participent à ses activités ou consultent notre site sur la toile (www.lsrslu) comprennent aisément combien ce texte nous encourage à poursuivre notre course, à prendre le large. Il confirme notre volonté de travailler ensemble avec ceux qui ont d'autres convictions, sans préconiser aucun syncrétisme, avec des références à la pratique des textes fondateurs, en thématissant les processus de transmission, en restant attachés au bien commun, à ce qu'on peut bien appeler notre responsabilité publique. C'est dans cette perspective que nous nous engagerons avec détermination et joie pendant la nouvelle année.





2. La vie de la LSRS en 2017

2.1. Le Département « Religion, communication, éducation »

Le Département « Religion, communication, éducation », dirigé par le Pr Daniel Laliberté, porte le mandat de la réflexion sur les enjeux de la transmission religieuse dans une société sécularisée pluraliste et les démarches de formation y relatives. Certaines de ses activités constituent un service spécifique interne à l'Église catholique, d'autres visent à favoriser la compréhension du phénomène religieux, ses évolutions et déplacements dans notre société et son histoire.



2.1.1. Section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi »

La section « Sécularisation, pluralisme et transmission de la foi » s'intéresse aux enjeux liés à la religion en général, et plus particulièrement aux questions relatives à la proposition de la foi dans le contexte des nouveaux rapports entre l'Église, l'État et la société en général. Les communautés chrétiennes assument désormais autrement une responsabilité qui, en fait, leur a toujours appartenu : la transmission de la foi, et plus particulièrement la fonction catéchétique.

Dans ce contexte, la LSRS a poursuivi le travail de formation des responsables paroissiaux de la catéchèse, à savoir les agents pastoraux, les futurs catéchètes titulaires et les bénévoles. Les formations avaient un double objectif : d'une part, considérer un certain nombre de questions pratiques liées à la mise en place de la catéchèse paroissiale à partir de l'automne 2017 ; d'autre part, s'approprier une certaine « culture commune », une façon concertée de penser, afin de prendre des décisions fondées sur les objectifs que vise l'Église quand elle propose de découvrir le Christ et l'Évangile par la catéchèse.

Cette équipe de travail a piloté la préparation de la documentation « Ein Schatz im Acker / Un trésor dans un champ », proposant, d'une part, le programme d'ensemble pour la catéchèse des enfants d'âge scolaire et portant, d'autre part, sur les catéchèses inter-générationnelles. Ces « catéchèses pour tous » visent à faire connaître le texte biblique et à l'approfondir par une démarche créative, par son intériorisation et la célébration commune dans un contexte de fraternité

entre toutes les générations qui forment la communauté chrétienne.

Des membres du département ont participé au colloque bisannuel de l'Institut supérieur de pastorale catéchétique de Paris sur le thème « Être initié à l'heure des mutations anthropologique » ; d'autres sont intervenus au colloque « The Ends of the Humanities », co-organisé avec l'Université du Luxembourg. S'ajoute enfin un volet historique, notamment à travers les articles dans la revue *Hémecht*, contribuant à mieux cerner ce qui a profondément changé dans les mécanismes de transmission religieuse dans notre pays.

“ Faire connaître le texte biblique, l'approfondir par une démarche créative dans un contexte de fraternité entre toutes les générations qui forment la communauté chrétienne.

Le bureau *Nouvelles Religiosités et Évangélisation* apporte sa contribution à cette réflexion. D'une part, ses membres ont participé aux rencontres du groupe « Pastorale, Nouvelles Croyances et Dérives Sectaires » (France) et de la « Katholische Arbeitsstelle für missionarische Pastoral » (Allemagne) ; d'autre part, ils poursuivent le recensement des communautés et courants religieux présents au Luxembourg. Le bureau est aussi une ressource, essentiellement

téléphonique, pour les personnes désireuses d'être informées sur la nature de ces différents groupes.

Retenons encore la collaboration avec le Service de la formation des adultes dans le cadre du projet « Kiercheguide » qui forme des guides d'église

capables non seulement de présenter les richesses architecturales et artistiques de leurs églises locales, mais aussi de valoriser ces trésors comme des espaces de découverte de la foi chrétienne à ceux et celles qui osent en franchir le seuil.

2.1.2. Section « Pratique des textes fondateurs »

La section « Pratique des textes fondateurs » s'est intéressée à l'« animation biblique de toute la pastorale », expression forgée au Luxembourg dans le cadre d'une rencontre de la *Fédération biblique catholique* en 1993 et qui se trouve maintenant dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Verbum Domini* de Benoît XVI. Un colloque scientifique interdisciplinaire a rassemblé des enseignants-chercheurs d'Amérique du Nord et du Sud, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, afin d'approfondir la signification de l'animation biblique, sa portée pastorale et son impact potentiel sur l'enseignement de la théologie.

En septembre 2017, en collaboration avec l'Université grégorienne, la LSRS a organisé un cours intensif interdisciplinaire : trois professeurs de la LSRS ont participé à l'ensemble des activités combinant des éléments de plusieurs disciplines de théologie, d'anthropologie, d'histoire, des cours et des visites.

Enfin, nos biblistes sont intervenus dans des colloques à l'étranger, par exemple au « Congrès mondial de traductologie » (Paris) dont une session était consacrée



au premier évangéliste en luxembourgeois, ou à la conférence « Archäologie des Heiligen Landes – Orte und Landschaften des Neuen Testaments » organisée par le Collegium Biblicum de Munich. Notons enfin la conférence sur la réception du premier évangéliste en luxembourgeois à l'Université du Luxembourg.

2.2. Le Département « Responsabilité publique »

Le Département « Responsabilité publique » a pour but de développer la réflexion scientifique sur les dilemmes de la société moderne pluraliste. Une telle réflexion ne peut être désengagée, tant pour des raisons de responsabilité que pour des raisons méthodologiques. À la fois acteur et sujet, le chercheur d'aujourd'hui s'engage dans une réflexion continue, de manière critique et inventive, afin de se mettre au service de son actualité.

En 2017, le département a dû repenser son fonctionnement et sa structuration. Une pratique de travail par projet a été instaurée afin de permettre une flexibilité accrue et de mettre en valeur les collabora-

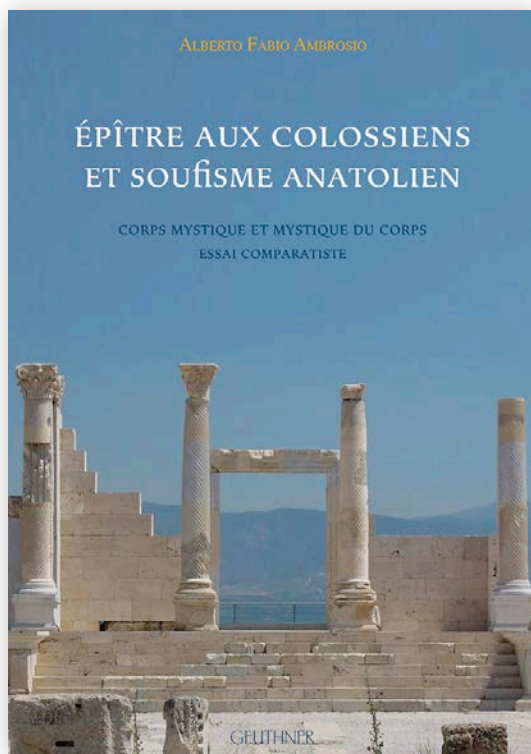
teurs. La cohésion d'ensemble est assurée par la définition d'une thématique réflexive partagée. Pour une période de quatre ans, le département se penchera sur la question du croire – aussi bien religieux que social, économique ou politique – dans nos sociétés contemporaines. Il s'agit d'un travail d'herméneutique social destiné à mettre la réflexion théologique en position d'apporter à la société sécularisée sa vision du monde.

Le département, qui se réunit chaque semaine en équipe pour discuter ce thème, organise également sur une base mensuelle des « Reflexive Lunches » avec des collègues chercheurs externes autour d'une thématique définie, qui a tourné pour la saison 2017-



2018 autour de la question du théologico-politique (G. Agamben, H. De Vries, J. B. Metz). Le département a également accueilli diverses personnalités (l'islamo-logue et ancien député allemand Ruprecht Polenz, le professeur à Berkeley Daniel Boyarin, Mgr Yousif Thomas Mirkis, évêque irakien), et tissé des collaborations avec des institutions partenaires.

Après le départ à la retraite du Pr Gerhard Beestermöller, le département, dont l'équipe a été étendue à six collaborateurs scientifiques (au total 2,75 FTE), déploie ses activités sous la direction du Pr Chris Doude van Troostwijk. Philosophe et théologien, chercheur-enseignant à la Faculté protestante de l'Université de Strasbourg ainsi que *visiting professor* à l'Université libre d'Amsterdam, il a développé pour son projet *Philosophies, theologies and ethics of finance* une lecture ontologique de l'argent impliquant la question du croire. Au Centre Jean XXIII, il a donné un cours d'introduction sur l'histoire de la philosophie occidentale et a participé, à l'extérieur, à divers colloques scientifiques (Berlin, Riga, Porto, Tel Aviv, Luxembourg). Il est également intervenu dans diverses structures du monde professionnel, ecclésial et sociétal comme BCE-Paris ou la Fédération des Jeunes Dirigeants.



Le Pr Alberto Ambrosio occupe la chaire de théologie et d'histoire des religions ; il dirige le programme de recherche Religious Identities and Citizenship à la

LSRS, en parallèle avec des activités d'enseignement au Collège des Bernardins à Paris et à l'Université de Lorraine. En 2017, il est intervenu dans des conférences publiques (Italie, Turquie, France et Luxembourg). Le Pr Ambrosio articule ses recherches autour de la pertinence théologico-politique de l'expérience spirituelle et a mis en place plusieurs projets annexes (art contemporain et spiritualité, culture populaire et théologie, liberté religieuse en Méditerranée). L'année 2017 a été féconde en publication : la traduction en italien de l'œuvre de Denis Coutange, deux monographies scientifiques, un livre de divulgation traduit de l'italien ainsi que divers articles pour *L'Osservatore romano*. Il co-dirige la collection « Dieux, hommes et religions » aux éditions Peter Lang.



Le pasteur et théologien protestant Ingo Hanke, en collaboration avec le Service de la formation des adultes de la LSRS, est responsable du projet de recherche « Croire et conversion », sujet sur lequel il a organisé une journée d'études. Il a contribué à la publication du livre *pray*. D'autres projets ont concerné, en 2017, les dialogues judéo-chrétien et islamo-chrétien. Dans le cadre de 500^e anniversaire de la Réforme protestante, il a donné plusieurs conférences et mis en place d'autres projets impliquant société et religion : concert interreligieux, projet *InterFaith* dans le cadre du sport, visites de lieux religieux.

Le théologien Bodo Bost, qui a obtenu son diplôme à la faculté de théologie de l'Université de Strasbourg, s'est intégré depuis juillet 2017 dans le département où il est responsable du développement d'un projet de formation concernant l'histoire du vivre ensemble

des communautés juives et chrétiennes à Luxembourg. S'occupant de l'organisation des événements du département et de leur communication, il est aussi secrétaire de la Commission Justice et Paix. Sur l'invitation du *Weinmuseum* à Ehnen, M. Bost a fait une conférence publique dans le cadre du jubilé de la Réforme sur le théologien luxembourgeois Joseph Lortz et sa vision sur les effets sociétaux de la croyance luthérienne.

Après le départ à la retraite du Dr Danielle Metz, le regard d'historien est réinvesti par Emmanuel Foucaud-Royer, associé à l'équipe comme chercheur bénévole parallèlement à son travail de doctorat sur

« Charles de Gaulle et les Juifs ». Il participe aux activités du département (réunions de travail, journées d'étude, organisation d'événements), s'est engagé dans le développement du deuxième volet du projet de recherche *Philosophies, theologies and ethics of finance* : « L'imaginaire de l'argent », et prépare également plusieurs articles scientifiques destinés à la publication.

“ Le chercheur d'aujourd'hui s'engage dans une réflexion continue, de manière critique et inventive afin de se mettre au service de son actualité.

2.3. Le Service de la formation permanente

Le Service de la formation permanente fait partie intégrante de la LSRS comme institut de formation supérieur et de recherche. Sous la direction de Sylvie Schares il propose des formations dans les différents domaines de compétence de la LSRS, notamment dans la connaissance des religions, l'interaction des religions avec la société et l'éthique.

Ce service développe des offres de formations fondées sur les recherches actuelles dans les domaines concernés. Il répond aux besoins de la société, des communautés religieuses, des organismes qui souhaitent faire progresser leurs collaborateurs dans les domaines de l'éthique et du savoir sur les religions. Ses formations contribuent à mieux exercer une profession dans un milieu marqué par le pluralisme des opinions et cultures.

permanente a décliné son programme de formation annuel principalement autour du thème des nouveaux défis pour la catéchèse. Des cours de diction individuels et deux journées de formation sur la prévention contre les abus s'y ajoutent.

Clercs et laïcs se sont retrouvés ensemble dans 8 sessions de formation comptant 202 inscriptions et 42 séances de diction individuelles.

Pour les agents pastoraux salariés et les bénévoles exerçant leur ministère dans le monde hospitalier, dans les gériatries et auprès des personnes handicapées, le Service de la formation permanente a offert un parcours théorique et réflexif sur les thèmes de la démence, de la maladie psychique et de l'accompagnement des mourants. 72 participants s'étaient inscrits aux trois sessions. Deux journées spirituelles ont permis en outre de développer une compétence clef dans ce domaine ; elles ont accueilli 36 participants.

De plus, ce service offre une formation particulière à des personnes salariées de l'archevêché intéressées par un nouveau défi qu'elles relèveront en tant que futurs bénévoles. Cette formation de base qui constitue une formation permanente de réorientation tient notamment compte du pluralisme linguistique de notre pays : un groupe suit la formation en langue luxembourgeoise, un autre groupe en langue française. 15 participants ont suivi 24 sessions de formation. Les deux groupes de formation vont achever leur



Pour l'accompagnement spécifique des agents pastoraux de l'Église catholique, le Service de la formation



parcours après avoir suivi un stage accompagné dans des institutions.

Pendant la dernière année où le cours d'instruction religieuse et morale a existé dans les écoles publiques luxembourgeoises, les chargés de cours-suppléants ont eu 7 sessions de formation continue. Pour les enseignants de religion, un programme de 3 sessions de formation continue a comptabilisé 42 participations. Ces trois formations ont été offertes en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

Le Service de la supervision

Le Centre Jean XXIII accueille aussi le Service de la supervision de l'Archevêché, à la disposition des agents pastoraux. En 2017, 21 personnes ont profité de ce service, soit dans une supervision en groupe, soit dans une supervision individuelle ; de plus 4 groupes (45 personnes) ont tiré avantage d'un accompagnement professionnel.

“ Les formations contribuent à mieux exercer une profession dans un milieu marqué par le pluralisme des opinions et cultures.

2.4. Le Service de la formation des adultes

Selon la mission primordiale de la LSRS, le service intégral dédié à la formation des adultes développe sous la direction du Pr Wolfgang Fleckenstein, à l'intersection des religions et de la société, des offres de formation spécifiquement religieuse, voire théologique, conscient de la responsabilité des communautés religieuses envers la société. Le service coopère avec les départements afin de contribuer à la diffusion des résultats de la recherche pour un public non spécialisé. Il existe en outre une coopération conventionnée avec la ErwuesseBildung asbl (EwB) ainsi qu'avec Trifolion d'Echternach et les différents cultes conventionnés au Luxembourg.

mer et à développer leur vie de manière consciente et responsable. Il va de soi que la LSRS respecte une perspective intégrale de la personne humaine intégrant explicitement les dimensions religieuse et spirituelle.

En 2017, 51 événements ont rassemblé 2083 participants. Le programme de cette année a abordé aussi bien des questions fondamentales que des sujets d'actualité ; il s'est concentré sur deux thématiques, le dialogue interreligieux et les défis écologiques. Ainsi 5 conférences ont été consacrées aux « Figures et représentations de Dieu dans la tradition de la Bible et du Coran » dans la série des « Liewens- a Glawensdeeg ».



L'équipe du Service de la formation des adultes a élaboré un programme varié, visant à soutenir dans leurs efforts personnels ceux et celles qui cherchent à assu-

Une attention particulière a été donnée à la préparation au mariage. Aussi en 2017 ce service a connu une demande constante : 232 couples ont suivi les

formations offertes en différentes langues (français : 89 ; luxembourgeois : 110 ; portugais : 33). En plus de ces formations, les couples ont eu la possibilité d'approfondir leur préparation par des ateliers thématiques portant sur la préparation de la célébration liturgique, la communication conjugale, la planification familiale et les aspects juridiques du mariage. Afin de pouvoir réaliser une préparation adaptée aux besoins des couples, les animateurs actuels suivent une formation continue. Un cycle de formation a été conçu pour les futurs animateurs.

Relevons encore le cycle de la formation pour de futurs guides des églises. Elle comprend 5 sessions d'une journée entière, en des lieux différents. Cette formation inclut la visite-étude de différents lieux, de l'église

du village jusqu'à la cathédrale. Elle intègre l'histoire, les études bibliques, la théologie, la spiritualité et la pédagogie. 18 personnes y ont participé ; 14 ont obtenu leur certificat après examen. Certains suivent cette formation par intérêt spirituel personnel, d'autres parce qu'ils désirent valoriser le patrimoine religieux et témoigner de leur foi.

“ C'est l'éducation qui fait la différence entre vivre et être vécu. Seul celui qui ne cesse de se (laisser) former peut construire sa vie de manière consciente et responsable.

2.5. La Bibliothèque du Grand Séminaire

Les origines de la Bibliothèque du Grand Séminaire (BSL) remontent à la fondation du Séminaire en 1845. Au cours de sa longue histoire, elle a connu trois sites différents : si à ses débuts, elle se trouvait encore au centre-ville près de l'église des Jésuites, l'actuelle Cathédrale, elle a déménagé ensuite au Limpertsberg. Aujourd'hui elle se trouve au Weimershof sur le plateau du Kirchberg.

Sa mission initiale était la mise à disposition de la documentation philosophique et théologique nécessaire aux séminaristes et au clergé. Ses collections se sont diversifiées et enrichies au fil des années de nombreux livres d'histoire, notamment de la Seconde Guerre mondiale, de philosophie, de livres d'art et même des sciences exactes. Dès 1970, en plus, a été mis en place un centre de documentation pour les étudiants de l'Institut catéchétique, qui est devenu par la suite l'Institut de pédagogie religieuse. Malgré le déménagement du fonds dans un autre local de la bibliothèque, les ouvrages restent accessibles au public intéressé.

En outre, la Bibliothèque du Grand Séminaire a pu rassembler au fil des ans une collection importante de publications luxembourgeoises, qui est aujourd'hui la deuxième en importance au pays, de même qu'un fonds de livres anciens et précieux, conservant ainsi le patrimoine de bibliothèques dissoutes lors de la Révolution française.

Beaucoup de ces fonds proviennent de dons et d'héritages, comme la bibliothèque personnelle du vicaire

apostolique J.-Th. Laurent, fondateur du Séminaire, qui a été confiée à la BSL il y a une dizaine d'années. En 2017, la BSL a en plus accueilli la bibliothèque du Pr Victor Conzemius (1929-2017), un éminent théologien et historien luxembourgeois. Constituée de près de 400 m de documents, principalement des livres d'histoire ecclésiastique, mais aussi d'histoire générale, de théologie et de philosophie, cette bibliothèque enrichit considérablement les collections de la BSL.

Suite à la signature de la convention avec le Consistoire israélite luxembourgeois le 13 avril 2016, la Bibliothèque du Consistoire a déménagé dans ses nouveaux locaux au Centre Jean XXIII au début de l'année 2017. La bibliothécaire, Madame Rachel Weil, a commencé le catalogage du fonds qui sera ainsi intégré progressivement dans le catalogue collectif du réseau des bibliothèques luxembourgeoises. Les ouvrages sont consultables et empruntables sur rendez-vous.

Les collections de la BSL sont estimées à environ 150.000 volumes, dont une grande partie est déjà





répertoriée dans le catalogue collectif des bibliothèques luxembourgeoises dont elle fait partie depuis 1987. Aujourd'hui, dans le cadre de la LSRS, la Bibliothèque offre une documentation scientifique pour les programmes de recherche et les enseignements des deux départements ainsi que pour les questions de religion et société.

“ Suite à la convention du 13 avril 2016, la Bibliothèque du Consistoire israélite a déménagé dans ses nouveaux locaux au Centre Jean XXIII.

3. Le Séminaire et la formation des futurs ministres du culte

Le Centre Jean XXIII – Séminaire de Luxembourg continue d'assurer en collaboration avec des facultés de théologie et des instituts de formation reconnus la formation initiale des futurs prêtres, diacres et ministres du culte laïcs suivant les normes canoniques. Ces normes sont régulièrement mises à jour ; une nouvelle version a notamment été publiée en 2016. Par ailleurs, tous les candidats aux ministères ordonnés doivent se soumettre à un examen psychologique pour prévenir le plus possible tout risque d'abus sexuels.

Le « cours pastoral », assuré dans le cadre de la LSRS, prépare tous les futurs ministres du culte à l'exercice de leurs tâches respectives en les introduisant aux réalités de l'archidiocèse et en développant une attitude de praticien réflexif. Il inclut une formation de prévention aux abus sexuels.

En 2017, le Grand Séminaire de Luxembourg comptait 5 séminaristes dont deux ont été ordonnés diacres (en vue du presbytérat) en la cathédrale de Luxembourg le 24 juin. Par ailleurs le Grand Séminaire a participé au pèlerinage diocésain à Lourdes du 25 au 31 juillet pendant lequel les séminaristes se sont mis au service des malades du groupe luxembourgeois. Le président du

Grand Séminaire a assuré le service de la prédication du pèlerinage sur le thème « Le Seigneur fit pour moi des merveilles ». Les séminaristes diocésains et ceux du séminaire *Redemptoris Mater* se sont retrouvés pour l'ouverture de l'Octave et une journée fraternelle pendant laquelle ils ont visité le Musée *Dräi Eechelen*.



11 candidats étaient en formation pour le ministère de diacre permanent. La formation spirituelle et le cours pastoral des candidats ainsi que la formation permanente des diacres sont dispensés au Centre Jean XXIII. Le 28 janvier 2017, 5 nouveaux diacres permanents ont été ordonnés.

4. Les structures d'accueil du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire

Le Centre Jean XXIII a été conçu pour un double but : héberger et former des futurs prêtres, accueillir des groupes comme centre de rencontre diocésain. Différents conseils, associations et commissions diocésains y tiennent leurs réunions ou invitent à des conférences. Citons par exemple le Conseil presbytéral, la Commission Justice et Paix ou encore la Conférence

Saint-Yves, l'association luxembourgeoise des juristes catholiques, ainsi que le Conseil des Cultes Conventionnés.

Depuis 2015, il s'ouvre à des organismes externes, notamment aux autres cultes conventionnés et à la *Sacred Heart University*. Depuis l'automne 2017,

il accueille aussi le séminaire *Redemptoris Mater* du Chemin néocatéchuménal. La communauté anglicane y a définitivement établi ses bureaux. La *Sacred Heart University Luxembourg* y loge des étudiants de master et des étudiants de son campus de Fairfield (Connecticut) qui viennent découvrir l'Europe et y suivre quelques cours (*study abroad*). Pour autant qu'elles soient disponibles, le Centre Jean XXIII met ses structures à disposition d'autres demandeurs.

Toutes activités confondues, le Centre Jean XXIII a accueilli 12.748 personnes en 2017. Nous avons compté 720 réunions. Ceci représente des activités de 3.688 heures réparties sur 241 jours, chiffre important quand on sait que l'année 2017 comptait 253 jours ouvrés. Pour y arriver, M. Claude Holper et son équipe n'ont cessé de développer une offre de qualité avec un service d'accueil prévenant, une organisation hautement professionnelle des événements et un aménagement nouveau des espaces verts, notamment de la cour intérieure. Le site internet du Centre Jean XXIII informe sur les différentes activités qui ont lieu dans nos locaux et tient à la disposition des visiteurs les formulaires dont ils pourraient avoir besoin, notamment pour la location des salles.



La coopération avec ProActif a.s.b.l., association qui œuvre pour la réinsertion professionnelle des chômeurs, permet d'assurer un service de restauration professionnel, flexible et de haute qualité répondant à des besoins variés (repas, buffets, réceptions, pauses-café, etc.). Depuis le 1^{er} janvier 2017, MM. Bruno Charton et Michel Luisi dirigent une équipe dynamique qui assure la préparation et le service des repas. En 2017, ProActif a servi 13.224 consommations.

Comptes annuels 2017
et notes aux comptes révisés du
Centre Jean XXIII – Grand Séminaire



1. Rapport d'audit

Au Bureau de l'Administration des Biens du Grand Séminaire de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Notre opinion

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Grand Séminaire de Luxembourg (le « Séminaire ») au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels du Séminaire comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2017 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Séminaire conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Bureau de l'Administration des Biens pour les comptes annuels

Le Bureau de l'Administration des Biens est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Bureau de l'Administration des Biens qu'il incombe d'évaluer la capacité du Séminaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau de l'Administration des Biens a l'intention de liquider le Séminaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Séminaire ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de l'Administration des Biens, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau de l'Administration des Biens du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Séminaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Séminaire à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 31 mai 2018

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



2. Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes 2017

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Bilan au 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2.2		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		1.784,70	0,00
Immobilisations corporelles	2.3		
Terrains et constructions	3, 4.2	2.051.268,19	2.060.283,62
Autres installations, outillage et mobilier		44.101,65	47.841,56
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		204.279,56	0,00
		2.299.649,40	2.108.125,18
		2.301.434,10	2.108.125,18
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		23.566,87	5.585,20
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.2, 3, 4.2	4.139.377,87	4.250.729,31
		4.162.944,74	4.256.314,51
Valeurs mobilières			
Autres valeurs mobilières	3, 4.2	17.129,8	16.235,20
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse			
		2.943.236,32	3.137.351,70
		7.123.310,86	7.409.901,41
Comptes de régularisation		14.933,72	2.318,29
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		9.439.678,68	9.520.344,88

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Bilan au 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres au 01/01	4.1	5.304.818,56	4.682.635,33
Résultat de l'exercice		-85.309,12	622.183,23
		5.219.509,44	5.304.818,56
Fonds dédiés et fonds grevés			
	4.2	3.216.044,86	3.241.175,57
Provisions			
		1.225,00	363,00
Dettes			
	5		
Dettes envers des établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	48,72
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		96.400,37	43.145,37
Autres dettes			
- dettes fiscales		3.249,60	3.776,67
- dettes au titre de la sécurité sociale		1.870,48	1.496,33
- autres dettes			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		10.473,93	35.750,59
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		875.000,00	875.000,00
		986.994,38	959.217,68
Comptes de régularisation			
		15.905,00	14.770,07
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		9.439.678,68	9.520.344,88

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.



Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017 exprimé en EUR

	Note(s)	2017	2016
COMPTE DE PRODUITS ET PERTES			
1. Chiffre d'affaires net		363.611,56	302.675,74
4. Autres produits d'exploitation	6	267.362,19	939.889,67
5. Matières premières et consommables et autres charges externes			
Matières premières et consommables		-99.148,16	-119.220,34
Autres charges externes		-466.777,37	-330.683,58
		-565.925,53	-449.903,92
6. Frais de personnel			
Salaires et traitements		-124.636,99	-150.674,83
Charges sociales			
- autres charges sociales		-17.452,15	-21.683,72
		-142.089,14	-172.358,55
7. Corrections de valeur			
- sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-29.208,17	-24.554,74
8. Autres charges d'exploitation		-988,42	-536,50
11. Autres intérêts et autres produits financiers		22.381,52	27.613,64
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières		-337,80	0,00
14. Intérêts et autres charges financières		-115,33	-42,11
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.		0,00	-600,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-85.309,12	622.183,23

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2017

Note 1 – Généralités

Le Grand Séminaire de Luxembourg dénommé ci-après le « Séminaire » a été érigé par arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842. Il dispose de la personnalité juridique. Il a son siège social à Luxembourg 52, rue Jules Wilhelm.

Institution ancrée profondément dans l'histoire de l'Église et du pays, le Séminaire s'est adapté aux exigences nouvelles à la suite du concile Vatican II (1962-1965) et du 4e synode diocésain, de l'évolution de la société ainsi que de la place et du rôle de l'Église dans cette même société.

Une diversification des offres de formation en a été une suite logique tandis que perdure sa vocation première, à savoir la formation initiale et continue des prêtres diocésains.

Le Séminaire s'occupe en général de toutes les activités de formation généralement exercées par un centre de formation et de recherche.

Depuis son installation au Weimershof, le Séminaire fonctionne sous la dénomination « Centre Jean XXIII », d'après le pape réformateur qui a initié le concile. Cette appellation est devenue commune pour désigner le centre de formation, recherche, dialogue et documentation suivant le décret archiépiscopal du 15 octobre 2013. Avec le décret du vicaire épiscopal pour la formation et la recherche en date du 15 septembre 2015, le Séminaire a réorganisé l'ensemble de ses activités de formation et recherche sous l'enseigne de la Luxembourg School of Religion & Society.

La bibliothèque du Grand Séminaire, outre les ouvrages philosophiques et théologiques, dispose d'un fonds ancien ainsi que d'une riche collection de livres se rapportant à l'histoire et aux lettres luxembourgeoises (« Luxemburgensia ») ; elle constitue une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est ouverte à tous ; ses fonds sont repris dans le catalogue du réseau bibnet.lu.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les principales règles comptables utilisées par le Séminaire sont les suivantes :

2.1 Conversion des postes en devises

Le Séminaire tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations courantes en devises autres qu'en EUR sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Le taux utilisé pour les corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles est de 25 %.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, respectivement à leur valeur d'évaluation estimée au moment de l'acceptation du legs ou du don (si le bien a été acquis de cette manière) et/ou à leur valeur d'évaluation lors de l'établissement des premiers états financiers.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation à partir de l'exercice 2013. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les biens immobiliers ont fait l'objet, pour l'établissement des comptes annuels 2013, d'une évaluation par un expert assermenté indépendant. Au 31 décembre 2013, et ce à titre exceptionnel au vu du changement des principes comptables au cours de l'exercice 2013, les moins-values latentes ont été dûment reconnues soit en déduction des fonds propres directement au vu de la constitution historique des fonds propres, soit par répercussion directe sur le poste du passif « fonds dédiés et fonds grevés » s'il s'agissait de moins-values sur des immeubles étant la contrepartie de fonds dédiés ou de fonds grevés.

Les taux utilisés pour les corrections de valeur sont les suivants :

Constructions :	2 % (Actifs grevés voir note 3)
Autres installations, outillage et mobilier :	20 % et 25 %

2.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Compromis de vente

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié est signé.



2.6 Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

2.7 Successions

Lorsque le Séminaire est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où le Séminaire entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque le Séminaire reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Actifs grevés

Les fonds grevés s'élèvent au 31 décembre 2017 à EUR 3.102.915,58 (voir note 4.2) et sont représentés à l'actif du bilan par des terrains et constructions à concurrence d'EUR 629.345,29, des créances à concurrence d'EUR 1.025.259,47 et des dépôts à terme à concurrence d'EUR 1.448.310,82.

Les constructions représentant des actifs grevés ne sont pas amorties.

Note 4 – Fonds propres et fonds dédiés ou grevés

4.1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2017 à EUR 5.219.509,44 (au 31 décembre 2016 : EUR 5.304.818,56). Ces fonds propres proviennent de fonds propres historiques (essentiellement dons et legs valorisés à la valeur estimée de réalisation au moment du legs ou don) et des résultats reportés.

4.2 Fonds dédiés et fonds grevés

Le poste « Fonds dédiés et fonds grevés » reprend les fonds reçus par legs ou dons et grevés ou dédiés à concurrence de :

- EUR 3.102.915,58 : fonds grevés pour les bourses et fondations du Séminaire
- EUR 57.160,43 : fonds dédiés à la gestion de la Bibliothèque du Grand Séminaire
- EUR 55.968,85 : fonds dédiés initialement à la gestion de l'Institut de Pédagogie Religieuse réaffectés par décret archiépiscopal du 10 février 2017 à la formation de futurs catéchètes de l'archidiocèse de Luxembourg au sein de la Luxembourg School of Religion & Society pour les activités de recherche et d'enseignement liées à la catéchèse.

Les fonds dits grevés représentent des sommes ou biens reçus par legs ou donations avec obligation d'affecter les revenus de ces fonds ou biens à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés ; le capital, quant à lui, ne pouvant pas être utilisé.

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus par legs ou donations et dédiés à une acti-

tivité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Les fonds dédiés, respectivement le revenu des fonds grevés ont été utilisés en respectant leurs finalités respectives.

Note 5 – Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an d'un montant d'EUR 875.000 représentent une dette envers MISSIO.

Note 6 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à EUR 267.362,19 (en 2016 : EUR 939.889,67) et sont représentés à concurrence d'EUR 158.000 par des contributions versées (soit directement, soit via la prise en charge de frais) par l'Archevêché au Séminaire (Centre Jean XXIII) pour mener à bien toutes les activités liées au centre de formation, de recherche, de dialogue et documentation.

Note 7 – Personnel

Au cours de l'exercice 2017, le Séminaire a pris en charge les frais de personnel pour en moyenne 2,75 personnes (4,25 en 2016).

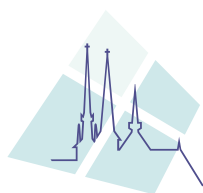
Note 8 – Engagements hors bilan

Le Grand Séminaire n'a pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice 2017.

Note 9 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2017 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2017.

La « Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun "éducation aux valeurs" », signée le 26 janvier 2015, prévoit à l'article 3 en ce qui concerne le Centre Jean XXIII – Grand Séminaire : « Il sera conclu une convention entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII concernant le financement garantissant le bon fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche. Vu l'ouverture à la participation des autres cultes conventionnés aux activités susmentionnées, la participation financière de l'État s'élèvera, une fois la convention mise en place, à EUR 600.000 (n.i. 775,17). »



**ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 46 20 23
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu